ARC en Ciel

La Revue de Nouveaux Droits de l'Homme

N°58

www.ndh-france.org

4e Trimestre 2008 ■ 3 €

Avant Veil...

de l'adoption de **Nouveaux Droits** de l'**Homme**

« L'Assemblée nationale décrète qu'elle borne quant à présent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen aux dix-sept articles qu'elle a arrêtés, et qu'elle va procéder sans délais à fixer la Constitution de la France pour assurer la prospérité publique, sauf à ajouter après le travail de la Constitution les articles qu'elle croirait nécessaires pour compléter la déclaration »

« J'ai le plaisir de vous confirmer mon accord pour votre prochaine initiative visant à intégrer à la Déclaration des droits de l'Homme un titre II consacré aux nouveaux droits de l'Homme à la participation... »

Lettre à **NDH** du **député SARKOZY** le **28 Mai 1990**

Motion du **député Mougins de Roquefort** adoptée le **27 aout 1789**

Bourgogne
Conseil régional

Coopération, solidarité et mobilité internationales : pour une Région innovante et solidaire

A travers son programme de coopération internationale, le conseil régional de Bourgogne soutient les actions d'intérêt régional conduites par des opérateurs bourguignons pour favoriser les contacts économiques, culturels, éducatifs et l'échange d'expérience entre les acteurs de la Bourgogne et leurs partenaires dans des régions étrangères.
Par ailleurs, l'action de la Région Bourgogne en faveur de la mobilité internationale vise à encourager, par des aides financières, les jeunes de Bourgogne qui souhaitent tenter l'aventure européenne et internationale en accomplissant une période de formation, de stage ou de solidarité à l'étranger.
Enfin, puisqu'il n'y a pas de paix durable sans développement économique et sans éducation des peuples, le conseil régional de Bourgogne contribue aux efforts de la communauté internationale pour améliorer les perspectives des hommes et des femmes des pays du tiers-monde.

Les appels à projets Solidarité internationale permettent d'accompagner les actions de partenariat solidaire portées par des structures bourguignonnes qui participent au développement durable de pays du Sud, comme au Cameroun ou au Maroc, dans les secteurs de l'économie, de l'éducation ou de la santé.

www.cr-bourgogne.fr

Pour de nouveaux droits de l'Homme...
Après la désignation de Simone Veil

Un nœud **gordien**

Avoir reçu par écrit, le soutien de Nicolas Sarkozy et de François Fillon, tous deux députés, il y a 18 ans, pour faire adopter par le Parlement de nouveaux droits de l'Homme est tout sauf de l'opportunisme de notre part. Et c'est encore moins inopportun, depuis le 8 janvier 2008 quand, devenu président de la République le premier a annoncé publiquement sa décision de faire reconnaître de nouveaux droits de l'Homme en préambule de la Constitution, de préférence, a-t-il ajouté « consensuellement »…

Car ce consensus existe déjà pour un tel projet grâce à nous. C'est en effet NDH qui, au fil des années, loin du tapage médiatique l'a réalisé. Non sur la base d'une simple idée mais sur la base d'une proposition de loi constitutionnelle rédigée avec le concours des meilleurs juristes français.

522 parlementaires de tous bords ont signé en faveur de notre proposition de loi et six groupes (trois à l'Assemblée nationale ; trois au Sénat) l'ont même déposée sur le bureau de leur assemblée, ce qui enlève tout doute, toute ambiguïté.

Certes, ce sont d'abord des parlementaires de gauche (socialistes et communistes) et du centre. Mais l'actuel président de la République n'en a cure puisqu'il a composé son gouvernement en recrutant dans les rangs de la gauche et du centre. A ce détail important près toutefois que ce n'est pas là un rassemblement autour de sa personne mais autour d'un texte précis.

Avant de solliciter le soutien des élus de la nation, notre organisation avait, en outre, pris le soin d'obtenir l'aval intellectuel de l'essentiel des personnalités de tous les milieux qui comptent (de l'Abbé Pierre à Nicolas Hulot en passant par Maurice Béjart, Pascal Bruckner, Jean Delumeau, Jorge Amado, René Etiemble...) pour asseoir la crédibilité de notre philosophie politique qui repose d'abord sur nos Présidents d'honneur : Léopold Sédar Senghor, socialiste, Jacques Chaban-Delmas, gaulliste et Guy Braibant, communiste.

Naturellement, comme NDH a travaillé sans scandale ni bisbilles de chapelles, nul média n'y a prêté attention. Il vaut mieux s'épancher sur les querelles internes à la droite ou à la gauche que sur un projet de société pour la France bien que les députés de 1789, auteur de la Déclaration historique ont explicitement voulu voir leur œuvre prolongée ultérieurement.

Maintenant, tout devrait changer puisqu'un débat sera nécessaire lorsque le Comité, auquel le Président de la République a confié la mission de préparer un texte, sous l'autorité de Simone Veil, rendra son rapport.

Car, si désormais tout le monde est d'accord pour l'extension du champ des droits de l'Homme quand, il y a trente ans, au début de notre « longue marche », quasiment tout le monde était contre, reste à en définir le contenu.

Tout d'abord, je salue la conversion de Simone Veil à cette noble cause (que François Mitterrand reconnaissait, en 1992 en comparant NDH à « l'obscur sixième bureau » de l'Assemblée nationale de 1789, qui, contre toute attente, fit adopter le texte qui devait faire le tour du monde puis engendrer la Déclaration universelle de 1948).

Pas de passe-droit

Il y a dix ans, lors de notre rencontre, Simone Veil était totalement sceptique sur la conquête des nouveaux droits que nous prônions depuis 20 ans alors, concluant notre entretien par « vous devez être déçu ».

« Déçu » ? Tout dépendra du contenu des propositions de cette néophyte au chef de l'Etat. Mais, déjà, nous constatons que l'on veut refaire un travail déjà réalisé, cautionné par près des trois cinquièmes des parlementaires en 2002 (ce n'est pas au siècle passé), appuyé depuis près de 20 ans par les actuels responsables de l'Exécutif. Va-ton repartir de zéro ? Et, si oui, pourquoi ? Parce que 80% du groupe socialiste de l'Assemblée l'a signé et que le groupe socialiste au Sénat l'a déposé (tout comme cinq autres groupes) ? Ce serait de la provocation et la certitude de n'avoir pas le consensus désiré.

Par ailleurs, les temps ont changé. Si NDH, pied à pied, a acquis la confiance d'une grande partie des parlementaires en trente ans, ce n'est pas sur la base d'une proposition de loi constitutionnelle « attrape-tout », dans l'air du temps mais dans l'esprit de 1789 : simple, clair, durable… sur des valeurs qui seront toujours valables au siècle prochain.

Foin des droits contingents, pour suivre la mode ambiante. Ces droits nouveaux se doivent d'être ré-publicains, à vocation universelle, « urbi et orbi ». On ne peut pas céder à la démagogie, au

Arc en Ciel

revue de Nouveaux Droits de l'Homme

ONG avec Statut consultatif près le Conseil économique et social des Nations unies
24, rue Saint-Augustin
75002 Paris

Tél.: 01 47 53 78 78
Fax : 01 45 56 07 06

Courriel : ndh-ong@wanadoo.fr
Site : www.ndh-france.org

Siège International
Nuevos Derechos del Hombre
Combate de los Pozos 59 3º "20"
1079 Buenos Aires
Argentina

Tél et Fax : 00 54-11 4951-0346
Courriels : ndh@ndh.org.ar
Site : www.ndh.org.ar

Directeur de la Publication
Pierre Bercis

Rédacteur en chef
Meriem Allam

Rédaction
Christian Austruy, André Sellam, Jean-Paul Pichard

Impression
Société Magie Bleue
Tél.: 01 43 27 92 93
Site : www.marnat.fr

ÉDITORIAL

Un nœud gordien 3

ACTUALITÉ

L'engagement du Président de la République
et la mission de Simone Veil 7

L'engagement des personnalités et des Premiers Ministres 8

Le point de vue de François Mitterrand
de François Mitterrand à Nicolas Sarkozy 11

Le comité de rédaction de notre loi constitutionnelle 13

De rien à l'attrape tout 14

Proposition de loi portant titre II à la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 15

Les 522 parlementaires qui ont signé notre proposition de loi en 2002 17

Les six dépôts officiels à l'Assemblée nationale et au Sénat 19

Des nouveaux droits de l'Homme et des pièges à éviter 21

La maïeutique du Droit à conquérir.
Pierre Drai, ancien Président de la cour de Cassation 22

Les nouveaux droits de l'Homme selon le Parti Socialiste 24

ACTION

Argentine, il y a 30 ans... 320 semaines 25

Afficher la Déclaration dans les écoles et tribunaux 27

Éduquer au Droit 28

Trente ans et un Bilan 30

Pour un Ordre des Droits de l'Homme 31

Arte. Un entretien exclusif avec Jérôme Clément 33

25 ans de Prix Littéraire des Droits de l'Homme 34

Notre loi de 1994 pour éradiquer la mort par le froid 36

Qui dirige NDH ? 38

Nouveaux Droits de l'Homme

F. Mitterrand et l'amiral Sanguinetti dans l'action avec N.D.H.

communautarisme qu'il soit ethnique, sexuel ou autre…

Le triptyque républicain nous lie : Liberté, Egalité, Fraternité. La discrimination positive, si elle peut trouver parfois sa raison d'être, ne peut être érigée en principe fondamental, sauf pour les handicapés physiques ou mentaux et, par extension aux personnes provisoirement faibles (les enfants) ou définitivement faibles (les personnes âgées). La discrimination positive n'est pas un droit mais un passe droit.

Gare à la confusion entre la loi fondamentale, la loi suprême et la loi ordinaire, qui, elle, peut être plus souple, plus affinée, révisable, perfectible à tout moment. Ainsi, chacun sait que la Déclaration de 1789 s'applique aux femmes comme aux hommes. Ajouter les droits des femmes serait superfétatoire, une tautologie quand nul n'ignore qu'Homme vient de « homo » (le genre humain et non pas « vir », le mâle). Les droits de l'Homme ne sont pas sexués. C'est au niveau de la loi, et surtout de sa mise en œuvre quotidienne qu'il faut lutter. D'ailleurs qui vient se battre à nos côtés pour dénoncer le fait inacceptable que 97% des personnes emprisonnées pour crimes ou délit sont des hommes (et bien souvent, les femmes, les victimes) ? Donc pas de proclamation vertueuse pour l'effet d'annonce. Idem pour les homosexuels, qui doivent être libres et égaux, en droit comme en fait, mais dont la spécificité ne saurait en faire un cas à part, là encore (sauf pour ceux qui ont besoin de se valoriser eux-mêmes après avoir longtemps été passifs).

La République est «une et indivisible». La Déclaration de 1789 n'a pas prévu de droit pour le tiers-état, pour les artisans, pour les Occitans… Une Déclaration n'est pas le catalogue de La Redoute ni un inventaire à la Prévert. Elle est gravée dans le marbre pour toujours. Voyez le préambule de 1946, avec sa commisération pour les peuples d'Outre Mer. Qu'en est-il 60 ans après ? Le fond est juste. La rédaction souvent obsolète.

Par contre, même si cela doit faire un peu peur, n'hésitons pas à insérer, parmi les nouveaux droits, la laïcité. Un pays qui n'est pas laïque est un Etat qui ne respecte pas l'égalité. Il discrimine une partie de ses citoyens sur la base de leur croyance. Ce serait un droit « à exporter » à l'avenir tant il est peu admis encore de nos jours dans le monde.

Actons le droit à la paix, cette utopie mobilisatrice sous-jacente dans tous les documents des Nations unies et dans l'action de la France pour la maintenir ou la rétablir. Le docteur Kouchner n'y croit pas ? Pourtant il y a travaillé toute sa vie, au point d'en faire un devoir d'ingérence humanitaire.

Le projet du président de la République ne saurait non plus passer sous silence l'irruption de la Science dans la vie d'aujourd'hui. C'est l'historien communiste Jean Elleinstein qui nous l'avait demandé fort justement au milieu des années 80. Car la Science, dont on ne pouvait parler encore, ni en 1789, ni même en 1946-48, tout en libérant l'Homme de ses chaînes séculaires, peut aussi porter atteinte à son intégrité physique, psychique et génétique. Pas question, bien sur, de l'entraver. Seulement de poser des bornes solides, sans entrer dans les détails qui, eux, relèvent de la loi, non des principes. Ce serait trop risqué intellectuellement puisque, par définition, la Science est en perpétuel progrès. Bien malin celui qui pourrait dire quelles seront les évolutions dans les années à venir.

Mais restons-en là. Notre proposition de loi en dira toujours plus. Les centaines de personnalités (philosophes, chercheurs, juristes…) et les centaines de parlementaires de droite comme de gauche qui se sont engagés sur notre projet parlent pour nous et nous sommes prêts pour le débat que nous préparons depuis trente ans sans jamais désespérer qu'un jour… la raison et la foi en notre pays l'emportent sur une vision étriquée de la vie politique.

Le paradoxe est que c'est Nicolas Sarkozy qui a lancé l'opération de reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme, comme il nous avait écrit le vouloir, il y a 18 ans, mais en sollicitant pour cette tâche Simone Veil, qui s'est bien gardée, malgré nos demandes réitérées, de nous auditionner. De peur que la conviction ne l'emporte sur son scepticisme ? Pourtant, le président de la République avait précisé, dans sa lettre de mission, qu'une large consultation devrait avoir lieu afin d'aboutir à un consensus (qui existe déjà et que nous pouvons prouver).

On est donc en présence d'un nœud gordien qu'il lui appartiendra avec le parlement de trancher le moment venu.

Nul doute qu'il se souviendra alors, comme tous les parlementaires de 2002 encore élus, de leurs engagements passés, essentiellement à notre demande et à celle de personne d'autre. ■

Pierre BERCIS
Président de NDH

LA SAVOIE, TERRE DE CITOYENNETÉ

1988 le Conseil général de la Savoie s'engage dans la coopération décentralisée.
2008 Pays de Savoie Solidaires fête 20 ans de projets de solidarité avec le Sénégal, Haïti et la Roumanie.

1989 une assemblée départementale de jeunes, siège pour la première fois en Savoie.
2009 le Conseil général des Jeunes, auquel ont été élus plus de 600 jeunes savoyards, souffle ses 20 bougies.

1860 la Savoie vote par référendum son rattachement à la France.
2010 les Savoyards célèbrent 150 ans d'histoire française.

Et chaque jour, les Savoyards continuent d'écrire l'histoire d'une Savoie,

+belle, +active, +solidaire,

crédits photos : Sylvie Friess, Conseil général de la Savoie

SAVOIE
CONSEIL GENERAL

www.cg73.fr
www.savoieactu.com

Nicolas **Sarkozy**

président de la République, et les nouveaux **droits de l'Homme**

le 8 janvier 2008

« Il me semble que le moment est venu d'ajouter aux droits fondamentaux qui forment le socle de notre République les nouveaux droits que notre époque appelle. Après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, après le préambule de 1946 sur les droits sociaux, auxquels il ne faut pas toucher, parce que ce sont des grands textes universels, je souhaite que le préambule de notre constitution soit complété pour garantir l'égalité de l'homme et de la femme, pour assurer le respect de la diversité, et ses moyens, pour rendre possibles de véritables politiques d'intégration, pour répondre au défi de la bioéthique. J'ai demandé à madame Simone Veil, dont tout le monde connait la hauteur de vue, de présider la commission qui soit chargée de rédiger un projet de texte.

Elle l'a accepté, je lui en suis infiniment reconnaissant, car nul n'était plus qualifié qu'elle pour accomplir une tâche aussi délicate et aussi fondamentale. Il s'agit que sur les problèmes philosophiques, moraux, éthiques, posés par la modernité, notre constitution soit en avance sur notre temps et non pas en retard, et comme ce fut si souvent le cas jadis, que la France, patrie des droits de l'homme, montre la voie à tous les hommes, et peut-être que depuis 60 ans il s'est passé suffisamment de choses pour qu'on écrive ces nouveaux droits et ces nouvelles questions. ■ »

La lettre de mission à Simone **Veil**

Décret n° 2008-328 du 9 avril 2008
portant création d'un comité de réflexion sur le Préambule de la Constitution

Il est créé un comité de réflexion sur le Préambule de la Constitution. Il est chargé, conformément à ce qu'expose la lettre annexée au présent décret, **d'étudier si et dans quelle mesure les droits fondamentaux reconnus par la Constitution doivent être complétés par des principes nouveaux. Il proposera, le cas échéant, un texte correspondant à ses préconisations.**

Le comité peut entendre ou consulter toute personne de son choix.

Il remettra son rapport au Président de la République avant le 30 juin 2008.

Il y a cinquante ans, en 1958, le peuple constituant s'est principalement référé, pour définir ces valeurs fondamentales, à deux grands textes : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui affirme les grandes libertés politiques issues des Lumières, et le Préambule de la Constitution de 1946, empreint des idéaux de la Résistance et mettant en avant, comme « particulièrement nécessaires à notre temps », un certain nombre de droits notamment sociaux.

Il ne saurait être question de modifier ou d'affaiblir ces textes, qui sont de portée universelle. Mais depuis lors, le temps a passé. Les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés ont évolué, notre société s'est profondément transformée. Ces changements soulèvent des questions nouvelles, qui toutes ne relèvent pas de la Charte de l'environnement récemment adoptée.

Certaines d'entre elles me semblent se poser avec une particulière acuité ; je les ai mentionnées dans l'allocution que j'ai prononcée le 8 janvier dernier devant la presse. Doit-on permettre au législateur de mieux garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, en dehors même de la sphère politique ? Y a-t-il des principes directeurs sur lesquels il conviendrait de fonder, au-delà de l'évolution des techniques, notre approche des problèmes liés à la bioéthique ? Faut-il rendre possibles de nouvelles politiques d'intégration valorisant davantage la diversité de la société française pour favoriser le respect effectif du principe d'égalité ?

Ces questions, auxquelles d'autres peuvent s'ajouter, par exemple la reconnaissance du principe de dignité de la personne humaine, le pluralisme des courants d'expression et des médias, le respect de la vie privée et la protection des données personnelles, ou encore l'ancrage européen de la République, justifient de s'interroger sur l'opportunité d'inscrire un certain nombre de droits et principes fondamentaux nouveaux dans le Préambule de notre Constitution. Soixante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme et cinquante ans après la Constitution de la Ve République, il est légitime et nécessaire que nous nous donnions l'ambition de répondre à des questions de cette nature. L'enjeu est que, sur les problèmes posés par la modernité, notre Constitution soit à nouveau en avance sur son temps.

Vous avez accepté de conduire la réflexion sur ce sujet et je vous en suis profondément reconnaissant. Nul autre que vous n'était plus qualifié pour la mener à bien.

Il vous appartiendra, avec les hautes personnalités qui ont bien voulu vous entourer dans cette mission et que je remercie également, d'identifier les principes dont la réaffirmation ou la consécration apparaîtraient nécessaires, charge au pouvoir constituant de se prononcer définitivement.

La tâche est délicate. Elle exige la recherche d'un consensus politique. Le contexte international, et notamment l'entrée en vigueur prochaine de la Charte européenne des droits fondamentaux, doit en outre être pris en considération. Plus encore que sur tout autre sujet, j'ai besoin de votre complète liberté d'appréciation, tant pour formuler des propositions que pour écarter celles qui, à la réflexion, vous paraîtraient inappropriées.

Il vous reviendra bien sûr de définir la méthode de travail la plus adaptée à votre mission. **Je souhaite toutefois, eu égard à son objet, qu'un vaste débat public puisse, le moment venu, accompagner votre travail de réflexion.** ■

Les engagements des candidats à la Présidence

Je tiens à vous dire combien j'ai trouvé notre conversation intéressante et constructive.
C'est très volontiers que je m'associe à votre combat pour que la France joue à nouveau un rôle de premier plan en matière de Droits de l'Homme.
Le temps est sans doute venu que de nouveaux droits, en adéquation avec les exigences de notre époque, trouvent leur place au rang des Droits de l'Homme. Je pense, en particulier au droit à un bon environnement, au sens large, qui devrait être celui de tous les citoyens du monde.
Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer une nouvelle fois, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mon cordial souvenir.
Avec mes amitiés.

Jacques Chirac
15 janvier 1992

Je réponds avec retard à votre courrier du 27 avril et je vous prie de m'en excuser. J'ai lu avec intérêt les propositions de texte que les « Nouveaux Droits de l'Homme » ont élaborées.
Cette proposition me parait opportune.
Les principes qu'elle suggère de reconnaitre correspondent à des exigences et à des enjeux nouveaux qui ne peuvent laisser indifférents.
Dans le cadre du deuxième grand débat « Les acteurs de la démocratie », dont j'ai pris l'initiative au sein du Parti Socialiste, nous proposons la reconnaissance et la consécration de droits nouveaux.
Peut-être serez-vous intéressé de prendre connaissance du texte, que je vous adresse, adopté par la Convention nationale des 29 et 30 juin.
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Amicalement,

Lionel Jospin
1er juillet 1996

J'ai bien reçu ton courrier du 25 novembre par lequel tu me demandes mon accord pour soutenir le vote d'un titre II à la Déclaration des droits de l'Homme et de déposer une proposition de loi allant dans ce sens.
Si je n'avais pas répondu jusque là, c'est que je pensais que l'accord de Lionel Jospin et de Laurent Fabius valait engagement pour l'ensemble des députés du groupe socialiste et qu'il me suffirait de m'associer, le moment venu, à leur démarche.
Mais c'est avec plaisir que je te donne aujourd'hui mon accord. A l'aube du 21e siècle, les propositions des « Nouveaux Droits de l'Homme » me paraissent, en effet, très pertinentes. Face à l'évolution économique et socio culturelle du monde, il est urgent de poser de nouveaux principes universels qui garantissent la liberté de l'Homme. La France de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ne saurait passer à coté de ce nouveau rendez-vous.
Tu peux donc compter sur mon soutien pour donner une traduction constitutionnelle aux propositions des « Nouveaux Droits de l'Homme ».
Je te prie de recevoir, Monsieur le Président et Cher Pierre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal
28 décembre 1996

Ce que les députés Sarkozy et Fillon nous écrivaient en mai 1990 sur notre projet

Ayant bien pris connaissance du courrier que vous m'avez tout récemment adressé ainsi que les différents documents joints, j'ai naturellement le plaisir de vous confirmer mon accord pour votre prochaine initiative visant à intégrer à la Déclaration des droits de l'Homme un titre II consacré aux nouveaux droits de l'Homme à la participation.
J'ai eu l'occasion de m'entretenir tout récemment avec Messieurs Alain Juppé et Richard Cazenave qui m'ont fait part de leur sentiment sur ce projet et je me réjouis donc de pouvoir y être associé.
En formant des vœux pour le succès de cette initiative, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Nicolas Sarkozy
28 mai 1990

Vous avez appelé mon attention sur le projet de proposition de loi portant reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme.
Croyez bien que je soutiens votre initiative, et que je ne manquerai pas de signer le moment venu, cette proposition de loi.
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François Fillon
15 mai 1990

N.B.: Soutien confirmé par lettres du 3 décembre 1998 et 27 décembre 1999

Ce que nous disait Simone Veil il y a dix ans

Simone Veil, magistrate, ancien ministre nous avait reçus pour écouter notre plaidoyer pour la définition d'un projet de société exprimé, comme en 1789 sous la forme de droits de l'Homme. C'était il y a dix ans, derrière les Invalides. Comme nous avions pris notre bâton de pèlerin pour rencontrer les intellectuels, les parlementaires, les responsables des milieux économiques, sociaux et culturels.
Devant la liste impressionnante de soutiens, de Jacques Derrida à Guy Sorman, Michel Foucault, Jean Lacouture, Charles Tillon, Claude Bourdet... on aurait pu penser qu'elle-même, libérale « avancée », aurait acquiescé à ce projet singulier mais traditionnel dans la veine des révolutionnaire pacifiques, héros de 89. Que nenni !
Simone Veil répondait, à l'exposé de chaque droit nouveau. « Pourquoi pas, mais à quoi bon? » Car elle est une « aquoiboniste ». Pas à la façon de Serge Gainsbourg. Et elle rajouta pour conclure : « Vous devez être déçu… ». Certes. Nous eussions préféré la franchise de Pierre Mazeaud, alors responsable de la commission des lois de l'Assemblée Nationale…, juriste et alpiniste émérite. Lui, nous répondait : « Je m'en fous. Mais dites quand même que je suis d'accord. » Ce fut cela trente années de baroud pour faire avancer les droits de l'Homme : un long fleuve peu tranquille…

Ce qu'a fait le Comité Veil en six mois

Le Comité Veil devait rendre son rapport avant l'été au Président de la République. Il n'en a rien été. Alors, à la fin de vacances, espère-t-on… Encore raté ! On approche donc de l'hiver sans la moindre information. Heureusement que ces messieurs et dames ne sont pas soumis à la loi du rendement du commun des mortels. Il y a longtemps qu'ils auraient été renvoyés dans leurs foyers. A moins que ce ne soit le manque de foi en leur mission, ou leurs contradictions puisque l'on sait que le directeur de Sciences Po est un adepte de la discrimination positive anti-républicaine. Car on ne peut imaginer que Nicolas Sarkozy ait créé ce Comité dans l'esprit de Clémenceau : « quand on veut éliminer un problème, on crée une commission » Rien ne l'y obligeait.
En six mois, bien que NDH ait écrit trois fois à Simone Veil pour être reçu, dossier à l'appui, rien n'y a fait. C'est vrai que trente années d'avance et de travail, qu'est ce que c'est ? Pourtant, le Président de la République avait demandé une large concertation, une vaste consultation puisque, comme nous, il veut aboutir à un consensus. A moins que dans le monde actuel : (« pas vu à la télé »), on n'existe pas. Le paraître compte plus que l'être. Heureusement ce sera le Parlement souverain et non parisien qui aura le dernier mot.

Personnalités qui nous ont donné leur soutien pour la reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme

Nouveaux Droits de l'Homme

En 1992, avec le concours de mécènes, NDH achetait une page de publicité dans Le Monde, le Figaro, Libération, Le Parisien, France Soir, Le Point et dans toute la Presse de province (Sud-Ouest, Le Bien public, La Provence, La Dépêche du Midi…) pour publier l'appel de dizaines de personnalités importantes (philosophes, médecins, scientifiques, artistes…) qui s'engageaient, à notre demande, sur un projet de société exprimé, comme celui de 1789 en termes de droits de l'Homme nouveaux, complémentaires.

Jorge AMADO

Maurice GRIMAUD

Philippe SOLLERS

Marc AUGÉ

ABBE Pierre
AFFLELOU Alain
ALBERT Michel
ALEXANDRE-DEBRAY Janine
ALFONSIN Raul
ALTHUSSER Louis
AMADO Jorge
AMONT Marcel
ARDITI Pierre
ARTHAUD Florence
AUBRAC Lucie et Raymond
AUFRAY Hugues
AUGE Marc
AURIOL Jacqueline
AUTISSIER Isabelle
AVRIL Nicole
BARBARA
BARRE Raymond
BARROT Jacques
BAUDIS Dominique
BAUDRY Patrick
BEJART Maurice
BERCOFF André
BEREGOVOY Michel
BERGE Pierre
BERGER Michel
BERGERON André
BERRI Claude
BIANCIOTTI Hector
BLANC Christian
BLIER Bertrand
BLOCH-LAINE François
BOFILL Ricardo
BOMBARD Alain
BOUCHET Paul
BOUGRAIN-DUBOURG Allain
BOULEZ Pierre
BOUQUET Carole
BOURDET Claude
BOURGES Hervé
BRAIBANT Guy
BRAUNSCHWEIG André
BRUCKNER Pascal
BUTTIN Maurice
CARDINAL Marie
CARMET Jean
CARNE Marcel
CASADESUS Jean-Claude
CAVANNA François
CESAR
CHABAN-DELMAS Jacques
CHANDERNAGOR Françoise
CHANGEUX Jean-Pierre
CHARLES-ROUX Edmonde
CHATELET Noëlle
CHERMANN Jean-Claude
CHEYSSON Claude
CHOURAQUI André
CHRETIEN Jean-Loup
CLEMENT Jérôme
COLUCCI Véronique
CORNEAU Alain
COTTA Alain
CRAVENNE Georges
CROZIER Michel
D'ABOVILLE Gérard
DAHO Etienne
DARC Mireille
DAUSSET Jean
DE BROCA Philippe
DE CAUNES Georges
DE GAULLE-ANTHONIOZ G.
DE MIRIBEL Elisabeth
DECAUX Alain
DEFORGES Régine
DELAPORTE Pierre
DELORME Danièle
DELUMEAU Jean
DEPARDIEU Elisabeth
DERRIDA Jacques
DESIR Harlem
DIBANGO Manu
DOISNEAU Robert
DOLTO-TOLITCH Catherine
D'ORMESSON Jean
DROT Jean-Marie
DUTEIL Yves
DUTILLEUX Henri
DUVERGER Maurice
ELLEINSTEIN Jean
ENRICO Robert
ESCANDE Jean-Paul
ESTRELLA Miguel-Angel
ETIEMBLE René
FABIUS Laurent
FAUVET Jacques
FEJTO François
FELLINI Federico
FERNANDEZ Dominique
FERNIOT Jean
FERRAT Jean
FERRE Léo
FILLIOUD Georges
FONTANAROSA Patrice
FOSSEY Brigitte
FOUCAULD Michel
FOULQUIER Jean-Louis
FOUQUE Antoinette
FRAIN Irène
FROSSARD André
FRYDMAN René
FUGAIN Michel
GAILLOT Jacques
GALL France
GALLOIS Louis
GAUCHET Marcel
GEMAYEL Amine
GEREMEK Bronislaw
GILBERT Guy
GIRARDOT Annie
GIRAUDEAU Bernard
GOITSCHEL Marielle
GOTAINER Richard

Personnalités qui nous ont donné leur soutien pour la reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme (suite)

GOUDE Jean-Paul
GOUZE-RENAL Christine
GRAINVILLE Patrick
GRATCHEV André
GRIMAUD Maurice
GROULT Benoite
GUATTARI Félix
GUILLEMIN Henri
GUIMARD Paul
GUITTON Jean
GUTH Paul
HAGEGE Claude
HAMON Léo
HANIN Roger
HARDY Françoise
HECHTER Daniel
HERITIER Françoise
HERVE Edmond
HESSEL Stéphane
HIRSCH Robert
HOSSEIN Robert
HULOT Nicolas
JACQUARD Albert
JAMET Dominique
JAQUET Gérard
JARRE Jean-Michel
JOBERT Marlène
JOSSELIN Charles
JOUVE Edmond
JOXE Pierre
KADARE Ismaïl
KAHN Axel
KAHN Jean
KRISTEVA Julia
LABORIT Henri
LACOUTURE Jean
LANDOWSKI Marcel
LANZMANN Jacques
LE FLOCH-PRIGENT Loïk
LEEB Michel
LENOIR René
LEOTARD François
LONSDALE Michaël
LOREN Sophia
MAALOUF Amin
MAILLET Antonine
MAIRE Edmond
MANSON Jeane
MARCEAU Sophie
MARECHAL Marcel
MARTINET Gilles
MAURANE
MAUROY Pierre
MEMMI Albert
MENDES-France Pierre
MERCOURI Mélina
MERMAZ Louis
MESSMER Pierre
MITCHELL Eddy
MILLIEZ Paul
MINKOWSKI Alexandre
MONOD Théodore
MONTAGNIER Luc
MORENO Roland
MORILLON Philippe
MORIN Edgar
NAT Marie-José
NEZAN Kendal
OGERET Marc
ORSENNA Erik
OURY Gérard
PELT Jean-Marie
PEREZ ESQUIVEL Adolfo
PERRAULT Gilles
PETTITI Louis-Edmond
PICCOLI Michel
PIEM
PIERRE-BLOCH Jean
PLASTIC Bertrand
POTTECHER Frédéric
POULIDOR Raymond
QUILLIOT Roger
REMOND René
RIBOUD Antoine
RICH Catherine
RICH Claude
ROBERT Yves
ROCARD Michel
ROUSSELET André
RUFFIE Jacques
RYKIEL Sonia
SABATO Ernesto
SARDOU Michel
SEGUELA Jacques
SENGHOR Léopold Sedar
SIMON Yves
SOLLERS Philippe
SPINETTA Jean-Cyril
STASI Bernard
STASI Mario
SULLEROT Evelyne
TAVERNIER Bertrand
TAZIEFF Haroun
TESTART Jacques
TILLON Charles
VANDIER Jacques
VERNEUIL Henri
VERNY François
VICTOR Paul-Emile
VIGNEAULT Gilles
VLADY Marina
VOVELLE Michel
WIESEL Elie
WILSON Lambert
ZIEGLER Jean
ZULAWSKI Andrzej

Premiers ministres depuis 1970 qui ont soutenu l'action de NDH

Jacques Chaban-Delmas
Pierre Messmer
Jacques Chirac
Raymond Barre
Pierre Mauroy
Laurent Fabius
Edith Cresson
Michel Rocard
Pierre Bérégovoy
Alain Juppé
Lionel Jospin
Jean-Pierre Raffarin
François Fillon

Seuls Edouard Balladur et Dominique de Villepin s'y sont refusé.

Le point de vue de François Mitterrand

le 21 octobre 1992

Pierre Bercis est un homme surtout connu pour son obstination à défendre quelques grandes causes, et surtout l'une d'entre elles qui en contient beaucoup d'autres, je veux dire les droits de l'homme. Mais pas simplement les droits de l'homme tels qu'on les connaît, tels qu'on les vit, (ou tels qu'on ne les vit pas), mais tels qu'ils se développent depuis 200 ans, mais ce qu'il a lui-même appelé, en créant une association, puis en la présidant LES NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME. C'est à dire qu'il voudrait que fussent reconnus et même rédigés et consacrés comme cela a été le cas, lors de la première grande Déclaration des droits de l'homme et du citoyen , la **déclaration des droits complétée** ; le droit à un environnement sain, le droit de vivre dans sa culture... Enfin la liste est longue, et il vous l'expliquera mieux que moi.

Pierre Bercis, ce combat valait d'être distingué. **Vous avez rencontré beaucoup de déceptions parce que les idées nouvelles, ce n'est pas facile à faire pénétrer d'une part**, (dans aucun recoin de notre société). De plus, il y a **une part d'idéalisme, et peut-être d'amour du Droit, qui pousse jusqu'au juridisme** et qui fait qu'il ne faut pas croire que le Droit, soit simplement ce qui est écrit « noir sur blanc ». Mais vous le vivez ; il faut vous y consacrer et vous êtes toujours au service de cette grande idée.

Il faut se souvenir qu'au moment où la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été adoptée, les projets ont été multiples. Les noms les plus célèbres des hommes de ce temps là -la première phase de la Révolution- s'y sont essayé : LA FAYETTE, MIRABEAU, SIEYES, MOUNIER et combien d'autres. Mais l'Assemblée de l'époque a fait comme toutes les assemblées : **elle a refusé tous les textes qui étaient bons**, en considérant qu'aucun ne pouvait satisfaire tout le monde à la fois. Et ayant rejeté tous les projets qui portaient des noms fameux, a fini par arrêter son choix sur l'**obscur sixième bureau**, qui avait fait une mouture en tirant ici et là, (plutôt à mon avis du côté de SIEYES) sur un projet qui a donné celui d'aujourd'hui qui est consacré, qui est considéré comme le plus admirable, bien qu'il fut considéré à l'époque comme le plus humble compromis.

Eh bien, je ne sais pas ce qu'il vous arrivera Pierre Bercis mais je ne vous vois pas prêt au compromis. Je ne vous vois pas du tout entrant dans le sixième bureau la future déclaration des nouveaux droits de l'homme. Eh bien, vous continuerez avec votre **intransigeance et votre foi, mais ce combat valait la peine**. Il est l'explication principale, il n'est pas le moindre de vos mérites personnels, qui me permettent de vous dire Pierre Bercis que nous vous faisons chevalier de l'Ordre National du Mérite. ■

De François Mitterrand à Nicolas Sarkozy

Une longue marche... et une démarche à l'ombre

Cela commença, en 1977, à trois : Pierre Bercis, Jean-Claude Guillon, Madeleine Parot, poussés par Charles Hernu qui incita à constituer une association «pour la reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme» et écrivit quelques noms, quelques idées sur la nappe en papier d'un restaurant de Chartres. Puis Charles veilla sur son bébé baptisé « Droits socialistes de l'Homme ». Car il s'agissait de définir un socialisme démocratique, une troisième voie entre le libéralisme économique et le socialisme de caserne, notamment en intégrant le droit à la participation prôné par le Général de Gaulle depuis longtemps.

Nos 320 semaines de manifestations, chaque jeudi, devant l'ambassade d'Argentine (1978-1984) nous empêchèrent d'aller de l'avant tout de suite, hormis quelques rencontres avec Pierre-Mendès France, Louis Althusser, Edgar Faure, Laurent Fabius. Puis l'historien Jean Elleinstein nous convainquit de modifier le nom de notre association afin d'y intégrer les droits de l'Homme par rapport à la Science, qui devint alors Nouveaux Droits de l'Homme.

Nos rencontres avec François Mitterrand avant mai 1981 et après ne donnèrent que peu de résultat. Il disait à la fois son accord

(suite p.12)

Ils nous ont écrit leur engagement

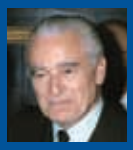

Votre dernier courrier m'apporte des informations assez précises sur l'action que vous continuez à exercer en faveur des Nouveaux Droits de l'Homme et je vous donner volontiers mon acceptation de la Présidence d'Honneur si celle-ci doit en quoi que ce soit vous aider dans votre tâche.
Les Nouveaux Droits de l'Homme finiront pas s'imposer dans la vie nationale et vous en aurez été l'initiateur.
Cordialement à vous,

Jacques Chaban-Delmas
22 janvier 1998

J'ai bien reçu ton récent courrier et je t'en remercie.
Il va de soi que les propositions de modifications constitutionnelle que tu présentes correspondent à des défis et des besoins nouveaux que le socialiste que je suis, partisans du, et des, progrès, ne peut qu'approuver.
Tu me trouveras donc à tes cotés, avec mes collègues socialistes, pour toute intervention visant à transformer ce souhait en réalité constitutionnelle concrète.

Henri Emmanuelli
15 novembre 1996

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la proposition de loi portant titre II à la Déclaration des droits de l'Homme.
Ce texte a été déposé par les membres de mon groupe et par moi-même sur le bureau du Sénat le 11 décembre 1997, il porte le n°166 (97-98).
Je ne manquerai de vous tenir informé de la suite que voudra bien réserver notre assemblée à cette proposition de loi.
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Amicalement,

Claude Estier
11 décembre 1997

J'ai bien reçu votre lettre du 1er avril.
Je vous confirme l'accord que je vous ai donné :
je suis tout à fait prêt à soutenir votre proposition de loi sur les nouveaux droits de l'Homme.
Vous m'indiquez que rien ne se passe concrètement.
Je ne crois pas qu'on puisse faire porter la responsabilité au RPR. Il appartient à tous les parlementaires qui approuvent votre initiative de déposer conjointement le texte.
Je saisis à nouveau de cette affaire le Président de notre groupe et vous tiendrai au courant de mes démarches.
Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et cordiaux.

Alain Juppé
25 avril 1990

Ils nous ont écrit leur engagement

J'ai bien reçu tes différents courriers et j'en ai fait bonne lecture.
Les propositions développées par « les Nouveaux Droits de l'Homme » me semblent aller dans le même sens que les pistes et idées qui ont émergé lors du débat sur la « démocratie » dont je fus, à l'intérieur du PS, un des animateurs.
C'est pourquoi, je souhaite que les différents articles, que tu proposes pour être insérés dans la Constitution, puissent être débattus largement, car ils apportent une dynamique nouvelle à notre conception des droits fondamentaux de l'être humain.
En cela, je soutiens cette initiative et souhaite qu'elle rencontre un écho favorable.
Je te prie de recevoir, Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Ayrault
28 décembre 1996

Je tiens à t'assurer par ce courrier de mon total soutien à la proposition de loi constitutionnelle relative à la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.
Si tu es d'accord, nous pourrons nous rencontrer à ce sujet à la rentrée parlementaire d'octobre.
Je te souhaite bonne réception de ce courrier et te prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs et amicaux.

Pierre Mauroy
8 juillet 1992

Je te remercie de m'avoir fait parvenir photocopie de la lettre par laquelle Jacques Chirac s'associe publiquement à ton combat pour des nouveaux droits de l'Homme.
Ayant été à tes côtés dès le début de cette opération, je me réjouis vivement de cette adhésion de poids.
En formant des vœux pour le succès de ton combat, je te prie de croire, mon cher Pierre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et bien fidèlement amicaux.

Bernard Stasi
11 février 1992

Je vous assure à nouveau de mon soutien dans votre initiative et signerai au moment voulu cette proposition qui sera, j'en suis sur, une contribution essentielle à la définition de nos droits.

Raymond Barre

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre proposition de loi constitutionnelle portant titre II à la Déclaration de 1789 et, comme je vous l'avais indiqué c'est bien volontiers que je cosignerai cette proposition.

François Léotard

Je vous ai confirmé mon accord pour l'adoption d'un titre II à la Déclaration. En effet, je pense que si vous pouviez recueillir un nombre suffisant d'accords une réforme constitutionnelle pourrait sans doute être entreprise.

Jacques Barrot

Une longue marche... 1977-2008 (suite)

mais ajoutait toujours « il faut réfléchir.. ». Sans doute parce que cet expert en politique pensait, en son for intérieur « Il faudrait bien. Mais NDH, combien de divisions ? » pour réaliser un tel projet. D'où son discours de 1992 empreint d'amitié, d'encouragement autant que d'appel au réalisme.
La rencontre avec Jacques-Chaban-Delmas fut plus décisive. Car NDH rejoignait son célèbre projet de « nouvelle société » en la traduisant en termes de droits nouveaux, dans le prolongement de la Déclaration de 1789, tel que l'avaient voulu nos ancêtres à travers le vote de la motion Mougins de Roquefort. Jamais son soutien ne nous fit défaut jusqu'à sa mort. Peu rancunier, « Chaban » voulut aussi que nous nous entretenions avec Jacques Chirac, alors maire de Paris, ajoutant avec sa voix inimitable : « Vous savez, c'est un garçon d'avenir ». Aucun homme politique ne fut plus loyal ni plus honnête que Jacques Chaban-Delmas.
Le tête à tête avec Jacques Chirac fut difficile mais positif. Celui-ci, en présence de Christine Albanel, en 1992, conclut notre entretien par un « Je suis d'accord », mais devant notre scepticisme, ajouta « Je vais vous l'écrire », ce qu'il fit le jour même, en insistant sur la nécessaire reconnaissance du «droit à un environnement sain». Un droit qu'il fit reconnaître en préambule de la Constitution lorsqu'il fut Président.
Notre rencontre avec Valéry Giscard d'Estaing ne vint que plus tard, lorsqu'il fut à nouveau député du Puy de Dôme. Il acquiesça à l'idée de conquérir de nouveaux droits de l'Homme sans s'en faire le porte-drapeau toutefois. Mais avoir le soutien d'un homme de cette envergure, dans la quête du consensus indispensable, conforte au cours de ce qui ressemble à un pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle. Le pèlerin retrouve l'envie de poursuivre, même dans un dénuement matériel extrême.
Après l'appel de 1992, signé par des dizaines de personnalités de tous les milieux, publié en pleine page dans Le Monde, Le Figaro, Libération, Le Point et nombre de quotidiens de province (Sud Ouest, Le Provençal, le Bien public…) vint la phase d'atterrissage. Une commission interne à NDH, composée des meilleurs juristes de droit constitutionnel (Guy Braibant, Louis Pettiti, Maurice Duverger, Paul Bouchet, Maurice Buttin, Edmond Jouve) se réunit, Cité Vaneau, pour rédiger notre proposition de loi constitutionnelle. Elle aboutit, après de longues discussions, souvent le soir, à un texte, prêt à être adressé au Parlement sans prendre le risque d'être taxés d'incompétence.
Il était l'œuvre de vrais professionnels portés par le même idéal.
Le soutien des personnalités les plus éminentes, plus une proposition de loi, ciselée par des hommes de l'art juridique, fit son effet, bien plus encore qu'auparavant lorsque, dès mai 1990, des députés comme Nicolas Sarkozy ou François Fillon décidaient leur soutien à NDH pour son projet de base.

Le bien fait peu de bruit...

Lionel Jospin, devenu Premier ministre, maintint son appui, qu'il avait formulé dès la campagne présidentielle de 1995. Mais à condition de tronçonner notre texte fondamental en lois ordinaires, ce que nous n'avons pas accepté. En effet, un projet de société, sous forme de lois ordinaires, qui ne donne pas une orientation globale, cela ne pouvait pas exister pour nous.
Néanmoins, 80% des députés du groupe socialiste, 75% du groupe communiste, 72% du groupe UDF, 60% de Démocratie Libérale à l'Assemblée nationale signèrent en 2001 et six groupes (trois dans chaque assemblée) le déposèrent, dont le groupe socialiste au Sénat présidé par Claude Estier, vieux compagnon de route.
Ne manquait plus alors que le feu vert de l'Exécutif. Une fois encore, il fallut attendre, comme toujours. Le barreur, dans la tempête comme dans le petit temps doit être patient, vigilant sur l'océan de passivité. Il n'y avait plus rien à prouver. Il n'y avait qu'à passer à l'acte.
Simone Veil était alors dubitative. La presse indifférente. Puis vinrent les élections présidentielles de 2007, l'élection de Nicolas Sarkozy et la nomination de François Fillon à Matignon. Pour nous cela sentait la fin. A quoi bon s'acharner ?
C'était sans compter avec les lettres d'engagement des deux responsables de l'Exécutif, près de vingt ans auparavant. Le 8 janvier 2008, Nicolas Sarkozy déclarait vouloir reconnaître de nouveaux droits de l'Homme, de manière consensuelle. Qu'espérer de plus ? Que le Parlement ne verse pas dans la démagogie et reste fidèle au message des élus de 1789 en écoutant ce que François Mitterrand appelait « l'obscur sixième bureau », se souvenant sans doute des mots de François de Sales selon lequel « Le bien fait peu de bruit ; le bruit fait peu de bien, ou de Franklin Roosevelt pour qui « Les droits de l'Homme doivent passer avant les droits de l'Argent ». ■

Le **comité de rédaction** interne à **NDH** de notre proposition de **loi constitutionnelle**

Il était composé de Guy Braibant, Maurice Duverger, Paul Bouchet, Louis-Edmond Pettiti, Edmond Jouve, Maurice Buttin, Pierre Bercis.

Faut-il présenter ces hommes compétents, qui n'ont jamais eu le souci de leur publicité personnelle et auxquels nous devons tant ?

Guy Braibant, le maitre bon et discret, conseiller d'Etat, auteur avec Long et Weil des grands arrêts de la jurisprudence administrative avec lequel des milliers d'étudiants de Sciences Po. ont vécu. Longtemps membre du Parti Communiste, il a été chargé par le Président Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin de représenter la France pour la préparation de la Charte européenne des droits fondamentaux. Après avoir aidé NDH, il nous a encore écoutés à cette occasion.

Maurice Duverger : le grand Maurice. Constitutionnaliste éminent, professeur au langage clair, c'est lui qui, en quelques lignes que nous conservons précieusement, a émis l'idée d'un titre II afin de contrer les conservateurs de gauche qui ne voulaient pas entendre parler de nouveaux droits de l'Homme puisque, selon eux, « tout avait été dit en 1789 ».

Paul Bouchet, juriste à la culture aussi vaste que son amour des autres. Avocat, bâtonnier, conseiller d'Etat, président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme. Comme les grands hommes de 1789, il n'hésita pas à consacrer son temps, à travailler dans l'ombre, au service de nos convictions militantes.

Louis-Edmond Pettiti, bâtonnier, président des juristes catholiques. Il incarna pour nous la compétence et la bienveillance. Toujours à l'écoute. Imaginatif, il nous aida à sortir de l'ornière quand une rédaction bloquait. Un saint dans un monde de brutes.

Edmond Jouve : le professeur Jouve. Recherché dans le monde entier où il rédigea nombre de constitutions pour les pays émergents. Comme membre de NDH, il sut dégager le temps entre son cher Quercy et le Burkina Faso pour contribuer à la naissance de notre texte législatif.

Maurice Buttin : avocat et défenseur de la famille Ben Barka, il fut expulsé du Maroc et refit carrière en France. Vice-président de NDH, il nous conseilla utilement en toutes choses, mais particulièrement sur la rédaction de la proposition de loi qui nous représente depuis des années.

Sans eux, dont Véronique Bévin notait scrupuleusement les réflexions, il eut été difficile d'atteindre la crédibilité qu'impose un tel projet. ■

Faire une révolution pacifique, par la loi. Renverser l'idée reçue selon laquelle les droits de l'Homme ne se conjuguent que sur le mode défensif et jamais extensif. Rendre leur dynamisme aux droits de l'Homme. Tracer à travers eux un projet de société durable, selon la méthode de 1789, au-delà d'un simple programme de gouvernement… Voilà ce que développe « Libérer les droits de l'Homme », tel un manifeste, un appel qu'ont publié les éditions de l'Atelier en janvier 2000 en guise d'ouverture vers le troisième millénaire.

Ils nous ont écrit leur engagement

Vous avez bien voulu me tenir informé, au nom de l'organisation non gouvernementale « Nouveaux Droits de l'Homme » que vous présidez, de l'état d'avancement de votre projet auquel je me suis associé, consistant à déposer devant le parlement une proposition de loi portant titre II de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Je vous en remercie et vous assure de l'intérêt avec lequel je suivrai les étapes de cette initiative.

Laurent Fabius
10 octobre 1997

C'est notre devoir, avant le troisième millénaire, quand des événements heureux bouleversent l'Europe et le monde, d'accomplir le vœu de nos ancêtres d'aller au-delà des 17 articles adoptés dans la Déclaration afin de définir, comme eux, notre projet de société en termes de liberté.

Pierre Méhaignerie

Je m'associe à ta démarche et c'est avec plaisir que j'accepte d'être signataire de l'Appel « Pour de nouveaux droits de l'Homme ».

Edith Cresson

Je ne peux que vous redire que je soutiens entièrement votre projet pour l'adoption d'un titre II à la Déclaration des droits de l'Homme.
Je suis très heureux de constater l'ampleur du soutien que vous avez su réunir au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat. Je suis très honoré que vous ayez voulu faire de moi le porte parole de ce beau combat en me demandant de m'impliquer davantage.

Jack Lang
7 avril 1999

Comme moi, tu as probablement reçu un courrier et un dossier de l'association « Nouveaux Droits de l'Homme ». Pierre Bercis, son Président, m'a indiqué que plusieurs membres de notre groupe s'étaient d'ores et déjà engagés à signer la proposition de loi qu'il nous a soumis.
Il me semblerait intéressant que l'ensemble des députés de notre groupe s'associent à ce projet. Etant donné la date-butoir du 10 décembre, je me permets d'attirer ton attention sur cette démarche et t'invite à y répondre favorablement.
Au-delà de nos appartenances respectives, il est clair que ce type de prise de position politique peut nous rassembler sans la moindre difficulté.
Ne doutant pas de ton engagement, je te transmets, Cher(e) collègue, mes salutations les plus amicales.

Noël Mamère
3 décembre 1997

J'ai bien reçu votre correspondance du 23 juin dernier concernant une proposition de loi constitutionnelle portant titre II à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 aout 1789.
Comme Lionel Jospin vous l'a indiqué, cette proposition me parait également opportune. Secrétaire de la Commission des Lois, je ne manquerai pas de la soutenir avec force.
Je reste à votre entière disposition pour en parler de vive voix.

Arnaud Montebourg
2 juillet 1997

Nouveaux Droits de l'Homme

Quels **nouveaux** droits de l'Homme ? De **rien** (1977) à **l'attrape tout** (2008)

Entre la chute du soviétisme et la fin du tout libéral… Le retour au juste milieu dans le prolongement de 1789

L'Histoire est un roman, souvent tragique, qui malmène les individus et les peuples. Il est difficile d'en trouver les lignes conductrices et, sans être hégélien ou marxiste, de ne pas constater qu'elle procède par thèse, antithèse, synthèse. Avec l'espoir que la synthèse soit toujours plus élevée que la précédente, dans une vision « darwiniste » de l'évolution que reprenait Teilhard de Chardin pour aboutir à ce qu'il appelait la « noosphère ».

La France, le monde n'avaient pas de projet de société. Une moitié tirait vers le bloc soviétique ; l'autre vers le modèle américain. Chacun avec leurs excès. Entre les deux, le vide : vide de pensée, vide d'existence.

Le Général de Gaulle tenta d'ouvrir une brèche : « Père garde toi à gauche ; père garde toi à droite ». Indépendance nationale, participation des travailleurs… Les socialistes, de même, avec un succès moyen. Toutefois les uns ou les autres ne se définissaient que négativement. « Contre » la dictature léniniste et contre le libéralisme économique outrancier. Nul n'était «pour» une société dont il fallait tracer le projet, alors même que les députés de 1789 avaient ouvert la voie. Aucun ne se sentait « héritier » du message qui a guidé l'Histoire du monde de 1789 à la première guerre mondiale. C'était le choix, entre la gauche et la droite. Certes. Aussi le choix, entre l'Est et l'Ouest. Alors, l'Europe ? Pourquoi pas ? Mais, toujours, pour quel projet de société ?

On éradiqua les « racines chrétiennes », en dépit de l'évidence, comme si couper ses racines permettait de prospérer. Soit. Mais elle tira cependant à hue et à dia, entre l'atlantisme britannique et la social-démocratie franco-allemande. Bref, le vaisseau n'est pas encore arrivé à se dégager de l'emprise de la période de glaciation.

La multiplication des droits

On tenta bien, à travers la « Charte européenne des droits fondamentaux » de dégager un horizon. La coalition des démagogies n'aboutit qu'à une fuite en avant, à travers la multiplication des droits, une foultitude de détails sans colonne vertébrale, ce qui menace encore la France aujourd'hui. Exit les constituants de 1789, exit Colbert, exit Jaurès, exit Keynes, exit Charles de Gaulle… et combien d'autres. Pas de vision rationnelle de l'économie : un marché encadré par un Etat fort et démocratique. Pas de doctrine. On gouverne à la godille en attendant Godot et Simone Veil.

NDH a tenté, sans chef charismatique, avec une vision ambitieuse et une approche humble, hors du tapage médiatique d'ouvrir un chemin. Cette discrétion empêcha les coupeurs de tête d'accomplir leur œuvre sinistre. Voilà pourquoi, dans l'ombre, nombre de personnalités des mondes scientifiques, philosophiques, artistiques, juridiques… ont saisi la main que nous leur tendions. Et les élus, en 2001, l'ont bien compris qui ont signé pour une proposition de loi, et pas seulement pour une idée, si claire soit-elle.

Il y eut peu de reniements (moins que les doigts de la main). Mais notre surprise fut la déclaration du 8 janvier 2008 du Président Sarkozy. Quoi, lui ?

Contre les quotas

Sacré bonhomme. Toujours là où on l'attend le moins, il sort comme un diable de sa boîte. Qui plus est, après la crise financière, il ramène le balancier entre les extrêmes, comme s'il sentait le mouvement du pendule de l'Histoire. Comme François Fillon, il nous a écrit son accord et nous avons en commun l'amitié constante pour Jacques Chaban-Delmas, promoteur de la «nouvelle société», fidèle ami de François Mitterrand.

Mais il penche aussi pour la discrimination positive, cette « affirmative action » qu'il doit à son admiration pour les Etatsuniens. Or pour nous, il n'en est pas question. La République, c'est la loi commune. L'égalité avec la liberté et la fraternité.

La vie est plus dure pour frayer son chemin dans la société ? Soit. Mais les émigrants Polonais, les Portugais, les Italiens, les Chinois, les Espagnols qui ont fait le choix de la France en d'autres temps ont-ils exigé des passe-droits ? Ils vivaient dans de honteux bidonvilles et n'avaient pas besoin de brûler des bus, des écoles… Ils travaillaient à la mine, construisaient des maisons… pour les autres. Leurs enfants savaient ce qu'est dévorer des livres, passer des diplômes grâce à l'école républicaine si décriée, si méprisée aujourd'hui. Ah, les sanglots de l'homme blanc, chers à Pascal Bruckner. Avez-vous entendu la plainte d'un de nos compatriotes antillais, réunionnais pour se lamenter, se plaindre d'une discrimination ? Notre ami regretté Léopold Sédar Senghor, Gaston Monnerville, Kofi Yamgnane et, plus près de nous George Pau-Langevin, députée de Paris seraient alors des «évadés sociaux». Basta. Les lois ordinaires et les programmes gouvernementaux successifs sont là pour corriger les anomalies (comme le travail de terrain magnifique des maires de banlieues). Mais on ne touche pas aux principes fondamentaux. Que vive encore longtemps la République. ■

Notre proposition de loi constitutionnelle portant **TITRE II** à la Déclaration des **droits de l'Homme** et du **citoyen du 26 août 1789**

(déposée par trois groupes à l'Assemblée nationale et trois groupes au Sénat en 2002)

Exposé des motifs

La République nous appelle…
la liberté guide nos pas

Il y a plus de deux cents ans, les représentants du peuple français ont tracé l'architecture du projet de société qu'ils voulaient construire : la démocratie politique, en termes de libertés, conformément à leur philosophie de progrès.

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 est ce projet que leurs successeurs, génération après génération, se sont efforcés de réaliser et dans lequel de nombreux peuples se sont eux-mêmes reconnus jusqu'au jour où, le 10 décembre 1948, à Paris, l'ensemble des Nations Unies, réunies en assemblée générale, en ont fait la première loi commune à toute l'humanité : la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Convaincus de l'universalité des droits de l'Homme, les députés étaient, cependant, conscients que leur œuvre n'était pas achevée et que le monde évoluerait par la suite, nécessitant alors l'adjonction de nouveaux articles à leur Déclaration, afin, selon son préambule : « *que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens fondées désormais sur plus de principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous* ».

Voilà pourquoi, dès le 27 août 1789, sur proposition d'un député de Provence, Mougins de Roquefort, ils votaient une motion qui stipule : « *L'Assemblée nationale décrète qu'elle borne quant à présent la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen aux dix sept articles qu'elle a arrêtés, et qu'elle va procéder sans délais à fixer la Constitution de la France pour assurer la prospérité publique, sauf à ajouter après le travail de la constitution des articles qu'elle croirait nécessaires pour compléter la Déclaration des droits* ».

En conséquence, nous, parlementaires français, à la veille du troisième millénaire, respectueux de cette volonté exprimée, prenant en compte les mutations économiques, sociales, culturelles et scientifiques du monde, proposons sans modifier la Déclaration des droits de l'Homme, en s'appuyant sur son socle, de définir à notre tour le projet de société de la France, selon leur méthode, par la reconnaissance de droits nouveaux, ce qui implique autant de devoirs, comme ils l'ont rappelé eux-mêmes en préambule.

Le titre II à la Déclaration des droits de l'Homme, qui reprend en articles le contenu du préambule de notre constitution de 1946 ; tout en supprimant des dispositions caduques, telles que celles portant sur l'Union française, proclame notre volonté collective, tout en continuant la lutte historique pour la défense des droits acquis, d'établir, pour la première fois, que les droits de l'Homme sont une dynamique qui suppose, comme l'ont voulu nos prédécesseurs, une évolution séculaire.

Si notre philosophie nationale des libertés ne saurait s'imposer au monde, il sera cependant du devoir de nos gouvernements, ultérieurement, d'essayer d'en faire passer le message à l'Europe puisque ce continent n'a pas encore arrêté les bases du modèle que les peuples qui le composent cherchent à édifier ensemble, puis aux Nations-Unies, dont la Déclaration universelle ne pouvait prendre en compte, dès 1948, certains problèmes contemporains.

Ainsi la France, patrie des droits de l'Homme pour le passé, le demeurera pour l'avenir, fidèle à l'esprit simple, pédagogique qui éclairait la démarche de nos ancêtres.

En application de la motion Mougins de Roquefort du 27 août 1789 le peuple français proclame les droits nouveaux dont les changements de notre temps ont rendu la reconnaissance nécessaire à la sauvegarde de la liberté, de la dignité et de l'intégrité de l'Homme.

Ces droits prolongent ceux reconnus par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 et codifient le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

TITRE II

Article 18 : Tout être humain a droit au respect de sa dignité.

Article 19 : La paix est un droit fondamental de l'Homme. Une application des conventions qui assurent un règlement pacifique et juste des conflits est un devoir. Il n'est de paix durable sans imprescriptibilité des génocides et de tout autre crime contre l'humanité.

Article 20 : Vivre dans un environnement sain conditionne la mise en œuvre de tous les autres droits de la personne. La protection de la diversité biologique et de l'écosystème en est la garantie.

Article 21 : Chaque individu a droit au respect de son intégrité physique, psychique et génétique qui ne peut, même en partie, faire l'objet d'un commerce. Ni la sélection ni la modification du patrimoine humain ne peuvent être autorisées à des fins autres que thérapeutiques, et sous réserve d'un consentement explicite de l'intéressé.

Article 22 : L'espace extra-atmosphérique est un bien commun à toute l'humanité. Il ne peut être approprié par quiconque. Son exploitation doit être pacifique et n'avoir d'autre but que l'intérêt général de tous les peuples.

Article 23 : Il n'y a pas d'égalité entre les hommes sans un État laïque.

Article 24 : En cas de menace sur sa vie résultant d'une situation économique dégradée, d'un cataclysme naturel ou d'un conflit, nul ne pourra être privé du droit de recevoir une aide humanitaire. La solidarité est un devoir national et international qui s'exerce dans le respect de la souveraineté des États.

Article 25 : La liberté d'entreprendre est légitime pourvu que le but poursuivi ne soit pas contraire aux droits de l'Homme reconnus. Toute personne qui contribue à l'entreprise a droit de participer aux décisions, et aux bénéfices, directement ou par ses représentants.
Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Article 26 : Chaque homme, chaque peuple a le droit de bénéficier du développement général soit par son travail, soit, en cas d'incapacité, par une solidarité nationale ou internationale.

Article 27 : Les enfants, les handicapés et les personnes âgées, étant par nature, plus menacés, la collectivité doit, au moyen d'une législation particulière, leur assurer une protection adaptée.

Article 28 : Le libre accès à l'enseignement, à l'éducation permanente et à la culture, est un droit. L'enseignement public obligatoire, respectueux des convictions privées est gratuit.

Article 29 : Tout homme, tout peuple a droit au respect et à l'expression de sa culture, pour autant qu'elle ne porte pas atteinte aux droits de l'Homme reconnus universellement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS S'ENGAGE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

"Il n'est plus acceptable que nos enfants jouent leur avenir sur la consonance de leur nom de famille, le pays d'origine de leurs parents ou la couleur de leur peau. ***Nous lancerons un grand plan de lutte contre les discriminations.*** *Ce combat là, allié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, je vous propose que nous en fassions la grande cause départementale."*

Claude Bartolone, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis,
extrait de son discours d'investiture, le 20 mars 2008.

Seine-Saint-Denis
Conseil Général

Le nom des **522** parlementaires ayant signé en **2002** notre **proposition de loi**

Assemblée Nationale — Députés : 372 au 10 févier 2001 (64,3 %)

Jean-Marc Ayrault,
Yvon Abiven,
Maurice Adevah-Poeuf,
Damien Alary,
Sylvie Andrieux,
Léo Andy,
Jean-Marie Aubron,
Jean-Paul Bacquet,
Jean-Pierre Balduyck,
Dominique Baert,
Jean-Pierre Balligand,
Gérard Bapt,
Jacques Bascou,
Christian Bataille,
Jean-Claude Bateux,
Jean-Claude Beauchaud,
Yvette Benayoun-Nakache,
Henri Bertholet,
Jean-Louis Bianco,
André Billardon,
Jean-Pierre Blazy,
Serge Blisko,
Patrick Bloche,
Jean-Claude Bois,
Daniel Boisserie,
Maxime Bono,
Augustin Bonrepaux,
André Borel,
Jean-Michel Boucheron,
Didier Boulaud,
Christian Bourquin,
Danielle Bousquet,
Jean-Pierre Braine,
Pierre Brana,
Frédérique Bredin,
Jean-Paul Bret,
Nicole Bricq,
Vincent Burroni,
Alain Cacheux,
Jérôme Cahuzac,
Alain Calmat,
André Capet,
Thierry Carcenac,
Odette Casanova,
Jean-Yves Caullet,
Bernard Cazeneuve,
Laurent Cathala,
Guy-Michel Chauveau,
Daniel Chevallier,
Alain Claeys,
Marie-Françoise Clergeau,
Jean Codognès,
Pierre Cohen,
Monique Collange,
François Cuillandre,
Paul Dhaille,
Jean-Claude Daniel,
Jacky Darne,
Camille Darsières,
Michel Dasseux,
Yves Dauge,
Martine David,
Bernard Davoine,
Philippe Decaudin,
Marcel Dehoux,
Jean Delobel,
François Deluga,
Jean-Jacques Denis,
Monique Denise,
Bernard Derosier,
Michel Destot,
François Dose,
Brigitte Douay,
Raymond Douyère,
Julien Dray,
Pierre Ducout,
Jean-Pierre Dufau,
Dominique Dupilet,
Jean-Paul Durieux,
Philippe Duron,
Henri Emmanuelli,
Jean Espilondo,
Claude Evin,
Alain Fabre-Pujol,
Albert Facon,
Nicole Feidt,
Jean-Jacques Filleul,
Jacques Floch,
Pierre Forgues,
Jean-Louis Fousseret,
Michel Françaix,
Christian Franqueville,
Georges Frêche,
Robert Gaïa,
Yann Galut,
Roland Garrigues,
Jean Gaubert,
Catherine Genisson,
Dominique Gillot,
André Godin,
Gaëtan Gorce,
Alain Gouriou,
Bernard Grasset,
Michel Grégoire,
Odette Grzegrzulka,
Paulette Guinchard-Kunstler,
Jacques Guyard,
Cécile Helle,
Edmond Hervé,
Jacques Heuclin,
Jean-Louis Idiart,
Françoise Imbert,
Claude Jacquot,
Serge Janquin,
Jacky Jaulneau,
Armand Jung,
Jean-Noël Kerdraon,
Bertrand Kern,
Jean-Pierre Kucheida,
André Labarrère,
Conchita Lacuey,
François Lamy,
Jack Lang,
Jacqueline Lazard,
Jean-Yves Le Déaut,
Jean-Yves Le Drian,
Michel Lefait,
Jean Le Garrec,
Patrick Lemasle,
Georges Lemoine,
Bruno Le Roux,
René Leroux,
Raymonde Le Texier,
Alain Le Vern,
Michel Liebgott,
Martine Lignères-Cassou,
Gérard Lindeperg,
François Loncle,
Bernard Madrelle,
Guy Malandain,
René Mangin,
Jean-Pierre Marché,
Daniel Marcovitch,
Béatrice Marre,
Daniel Marsin,
Marius Masse,
Didier Mathus,
Gilbert Maurer,
Guy Menut,
Louis Mermaz,
Roland Metzinger,
Louis Mexandeau,
Jean Michel,
Didier Migaud,
Hélène Mignon,
Gilbert Mitterrand,
Yvon Montané,
Gabriel Montcharmont,
Arnaud Montebourg,
Philippe Nauche,
Bernard Nayral,
Henri Nayrou,
Véronique Neiertz,
Alain Neri,
Michel Pajon,
Germinal Peiro,
Jean-Claude Perez,
Marie-Françoise Perol-Dumont,
Geneviève Perrin-Gaillard,
Annette Peulvast-Bergeal,
Paul Quilès,
Alfred Recours,
Gérard Revol,
Marie-Line Reynaud,
Patrick Rimbert,
Michèle Rivasi,
Alain Rodet,
Marcel Rogemont,
Bernard Roman,
Yves Rome,
Jean Rouger,
Odile Saugues,
Bernard Seux,
Henri Sicre,
Michel Tamaya,
Christiane Taubira-Delannon,
Yves Tavernier,
Pascal Terrasse,
Gérard Terrier,
Marisol Touraine,
Odette Trupin,
Daniel Vachez,
André Vauchez,
Michel Vauzelle,
Michel Vergnier,
Alain Veyret,
Alain Vidalies,
Philippe Vuilque,
Kofi Yamgnane,

Groupe Socialiste : 80 %

François Asensi,
Gilbert Biessy,
Claude Billard,
Bernard Birsinger,
Jean-Pierre Brard,
Patrick Braouezec,
Jacques Brunhes,
Patrice Carvalho,
René Dutin,
Daniel Feurtet,
André Gerin,
Pierre Goldberg,
Maxime Gremetz,
Georges Hage,
Guy Hermier,
André Lajoinie,
Jean-Claude Lefort,
Félix Leyzour,
François Liberti,
Patrick Malavieille,
Roger Meï,
Ernest Moutoussamy,
Bernard Outin,
Daniel Paul,
Jean-Claude Sandrier,
Michel Vaxès,
Jean Vila,

Groupe Communiste : 75 %

Raymond Barre,
Jean-Pierre Abelin,
Pierre-Christophe Baguet,
Jacques Barrot,
Dominique Baudis,
Jean-Louis Bernard,
Claude Birraux,
Émile Blessig,
Marie-Thérèse Boisseau,
Jean Briane,
Yves Bur,
Dominique Caillaud,
Jean-François Chossy,
René Couanau,
Marc-Philippe Daubresse,
Hervé de Charette,
Charles-Amédée de Courson,
Léonce Deprez,
Gilles de Robien,
Renaud Donnedieu de Vabres,
Renaud Dutreil,
Alain Ferry,
Jean-Pierre Foucher,
Claude Gaillard,
Germain Gengenwin,
Gérard Grignon,
Hubert Grimault,
Pierre Hériaud,
Patrick Herr,
Anne-Marie Idrac,
Henry Jean-Baptiste,
Jean-Jacques Jégou,
Christian Kert,
Édouard Landrain,
Jacques Le Nay,
François Leotard,
Maurice Leroy,
Christian Martin,
Pierre Mehaignerie,
Pierre Micaux,
Louise Moreau,
Jean-Marie Morisset,
Arthur Paecht,
Dominique Paillé,
François Rochebloine,
Rudy Salles,
André Santini,
Michel Voisin,
Jean-Jacques Weber,
Pierre-André Wiltzer,

U.D.F.: 72,4 %

Dominique Bussereau,
Roland Blum,
Jacques Blanc,
Pierre Cardo,
Georges Colombier,
Bernard Deflesselles,
Franck Dhersin,
Dominique Dord,
Charles Ehrmann,
Nicolas Forissier,
Michel Herbillon,
Pierre Hellier,
Philippe Houillon,
Denis Jacquat,
Marc Laffineur,
Jean-Claude Lenoir,
Michel Meylan,
Alain Moyne-Bressand,
Yves Nicolin,
Bernard Perrut,
Jean Proriol,
José Rossi,
Jean Rigaud,
Jean Roatta,
Joël Sarlot,
Gérard Voisin,

Démocratie Libérale : 60,4 %

Assemblée Nationale (suite)

André Aschieri, Gérard Charasse, Bernard Charles, Yves Cochet, Jean-Pierre Defontaine, Jacques Desallangre, Roger Franzoni, Robert Honde, Guy Lengagne, Nöel Mamère, Jean-Michel Marchand, Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Nunzi, Jean Pontier, Jean Rigal, Gérard Saumade, Alain Tourret, Aloyse Warhouver,

Groupe R.C.V.: 52,9 %

Alain Juppé, René André, André Angot, Philippe Auberger, Pierre Aubry, Gautier Audinot, Roselyne Bachelot-Narquin, Léon Bertrand, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Richard Cazenave, Henry Chabert, Jean-Marc Chavanne, Alain Cousin, Olivier de Chazeaux, Françoise de Panafieu, Patrick Delnatte, Éric Doligé, Jean-Michel Dubernard, Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Claude Étienne, Jean-Michel Ferrand, Roland Francisci, Hervé Gaymard, Jean-Pierre Giran, Michel Giraud, Jacques Godfrain, François Guillaume, Michel Hunault, Pierre Lasbordes, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Thierry Mariani, Franck Marlin, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Pierre Lequiller, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Patrick Ollier, Robert Pandraud, Etienne Pinte, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, André Schneider, Bernard Schreiner, Léon Vachet,

R.P.R.: 35,9 %

Marcel Cabiddu, Jean-Pierre Soisson, André Thien Ah Koon

N.I.: 42,8 %

Sénat Sénateurs : 150 au 10 févier 2001 (46,7 %)

Jean-Pierre Bel, Claude Estier, Pierre Mauroy, Guy Allouche, Bertrand Auban, Maryse Bergé-Lavigne, Pierre Biarnès, Yolande Boyer, Bernard Cazeau, Monique Cerisier-Ben Guiga, Marcel Bony, Gilbert Chabroux, Marcel Debarge, Jean-Pierre Demerliat, Dinah Derycke, Rodolphe Désiré, Claude Domeizel, Josette Durrieu, Bernard Dussaut, Léon Fatous, Serge Godard, Jean-Noël Guerini, Claude Haut, Roger Hesling, Roland Huguet, Alain Journet, Serge Lagauche, Dominique Larifla, André Lejeune, Louis Le Pensec, Jacques Maheas, Marc Massion, Georges Mazars, Jean-Marc Pastor, Guy Penne, Jean-François Picheral, Bernard Piras, Jean-Pierre Plancade, Danièle Pourtaud, Gisèle Printz, Roger Rinchet, Gérard Roujas, Michel Sergent, Simon Sutour, Michel Teston, Pierre-Yvon Tremel, Marcel Vidal, Henri Weber,

P.S.: 62,8 %

Jean-Michel Baylet, Georges Berchet, Jacques Bimbenet, Yvon Collin, Fernand Demilly, Aymeri de Montesquiou, Bernard Joly, Georges Mouly, Lilian Payet, Jacques Pelletier, André Vallet,

R.D.S.E : 50 %

Gérard Delfau, Hubert Durand-Chastel, Alfred Foy,

N.I.: 42,8 %

Jean-Paul Amoudry, Denis Badré, Jacques Baudot, Michel Becot, Daniel Bernardet, Jean-Guy Branger, Gérard Dériot, Xavier de Villepin, André Diligent, Jean Faure, Francis Grignon, Pierre Herisson, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Alain Lambert, Henri Le Breton, Jacques Machet, Klébert Malécot, André Maman, Louis Moinard, Philippe Nogrix, Philippe Richert,

Union Centriste : 42,3 %

Louis Althapé, Pierre André, Jean Bernard, Paul Blanc, Dominique Braye, Paulette Brisepierre, Robert Calmejane, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean-Patrick Courtois, Xavier Darcos, Louis de Broissia, Luc Dejoie, Christian Demuynck, Charles Descours, Michel Doublet, Bernard Fournier, Yann Gaillard, Alain Gérard, Charles Ginesy, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Hubert Haenel, Roger Husson, Alain Joyandet, Patrick Lassourd, Edmond Lauret, Guy Lemaire, Simon Loueckhote, Pierre Martin, Bernard Murat, Lucien Neuwirth, Nelly Olin, Victor Reux, Guy Vissac, Jacques Peyrat,

R.P.R.: 39,9 %

José Balarello, James Bordas, Jean Boyer, Jean-Claude Carle, Charles-Henri de Cosse Brissac, Jean Delaneau, Roland du Luart, Jean-Paul Emorine, André Ferrand, René Garrec, Jean-Claude Gaudin, Jean-François Humbert, Michel Pelchat, Ladislas Poniatowski, Jean Puech, Jean-Pierre Raffarin, Charles Revol, Henri Revol, Bernard Seillier, François Trucy,

Républicains Indépendants : 42,5 %

Jean-Luc Becart, Danielle Bidard-Reydet, Thierry Foucaud, Gérard Le Cam, Pierre Lefebvre, Ivan Renar,

P.C.: 37,5 %

Le dépot officiel de la proposition de loi de Nouveaux Droits de l'homme par six groupes

Trois à l'Assemblée Nationale

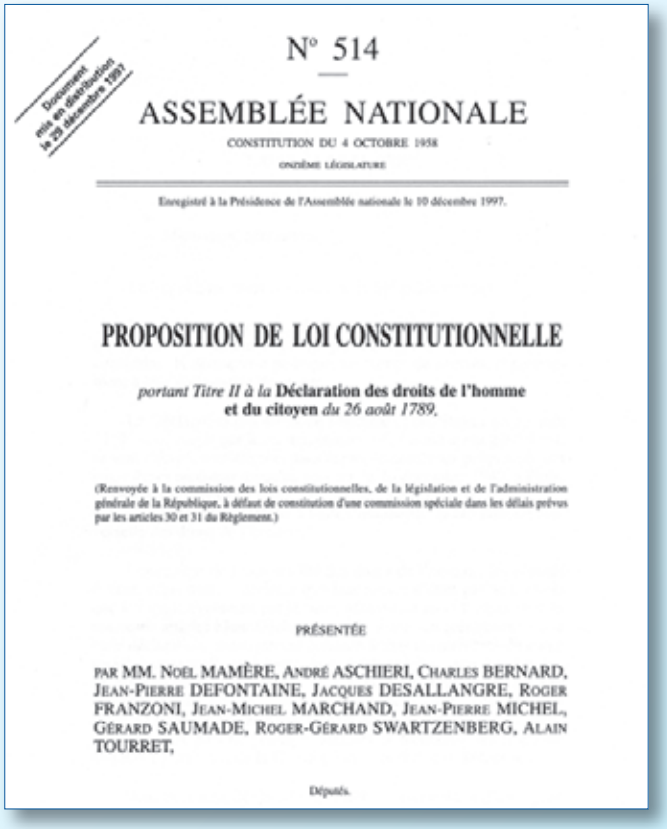

Document mis en distribution le 29 décembre 1997

N° 514

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 décembre 1997.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

portant Titre II à la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** *du 26 août 1789.*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. NOËL MAMÈRE, ANDRÉ ASCHIERI, CHARLES BERNARD, JEAN-PIERRE DEFONTAINE, JACQUES DESALLANGRE, ROGER FRANZONI, JEAN-MICHEL MARCHAND, JEAN-PIERRE MICHEL, GÉRARD SAUMADE, ROGER-GÉRARD SWARTZENBERG, ALAIN TOURRET,

Députés.

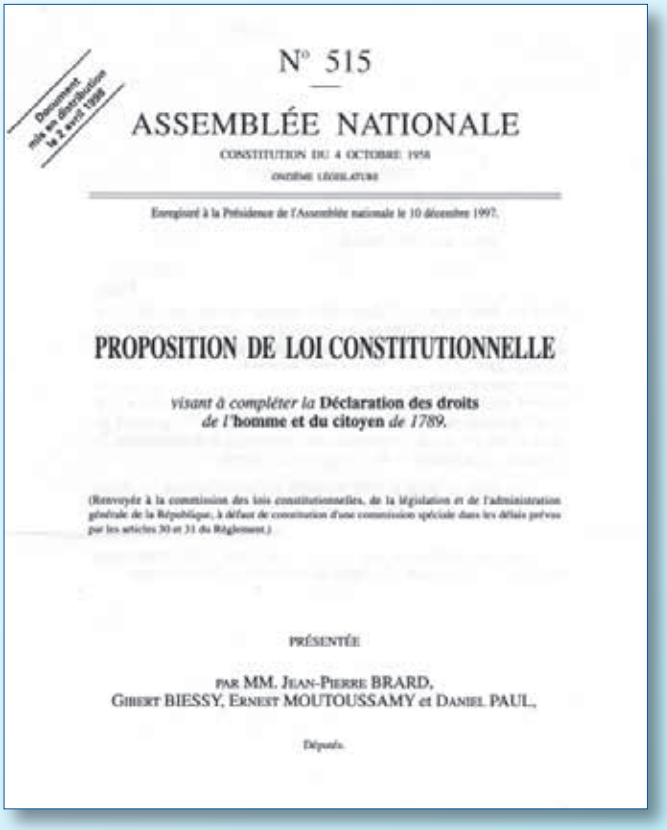

Document mis en distribution le 2 avril 1998

N° 515

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 décembre 1997.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

visant à compléter la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** *de 1789.*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. JEAN-PIERRE BRARD, GIBERT BIESSY, ERNEST MOUTOUSSAMY et DANIEL PAUL,

Députés.

N° 2181

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 février 2000.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

portant **titre II** *à la* **Déclaration** *des* **droits de l'homme et du citoyen** *du 26 août 1789.*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRESENTEE

PAR MM. JOËL SARLOT, JEAN-PIERRE ABELIN, ANDRE ANGOT, GAUTIER AUDINOT, Mme ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MM. JEAN-PIERRE BALDUYCK, RAYMOND BARRE, JACQUES BARROT, Mme YVETTE BENAYOUN-NAKACHE, MM. JEAN-LOUIS BERNARD, JACQUES BLANC, ÉMILE BLESSIG, Mme MARIE-THERESE BOISSEAU, MM. BRUNO BOURG-BROC, DOMINIQUE BUSSEREAU, Mme ODETTE CASANOVA, MM. BERNARD CAZENEUVE, HENRY CHABERT, GERARD CHARASSE, BERNARD CHARLES, JEAN-FRANÇOIS CHOSSY, YVES COCHET, MARC-PHILIPPE DAUBRESSE, BERNARD DEFLESSELLES, JEAN-JACQUES DENIS, LEONCE DEPREZ, FRANCK DHERSIN, JULIEN DRAY, JEAN-MICHEL DUBERNARD, ALAIN FERRY, JEAN-PIERRE FOUCHER, JEAN-PIERRE GIRAN, MICHEL GIRAUD, HUBERT GRIMAULT, PIERRE HERIAUD, PATRICK HERR, MICHEL HUNAULT, CLAUDE JACQUOT, HENRY JEAN-BAPTISTE, ÉDOUARD LANDRAIN, JEAN-YVES LE DRIAN, JACQUES LE NAY, MAURICE LEROY, GERARD LINDEPERG, FRANCK MARLIN, CHRISTIAN MARTIN, PIERRE MÉHAIGNERIE, MICHEL MEYLAN, PIERRE MICAUX, JEAN-CLAUDE MIGNON, CHARLES MIOSSEC, Mme LOUISE MOREAU, MM. JEAN-MARIE MORISSET, ERNEST MOUTOUSSAMY, ALAIN MOYNE-BRESSAND, ARTHUR PAECHT, MICHEL PAJON, JEAN PONTIER, DIDIER QUENTIN, JEAN-LUC REITZER, JEAN RIGAUD, BERNARD SCHREINER, ANDRE THIEN AH KOON et MICHEL VOISIN,

Députés.

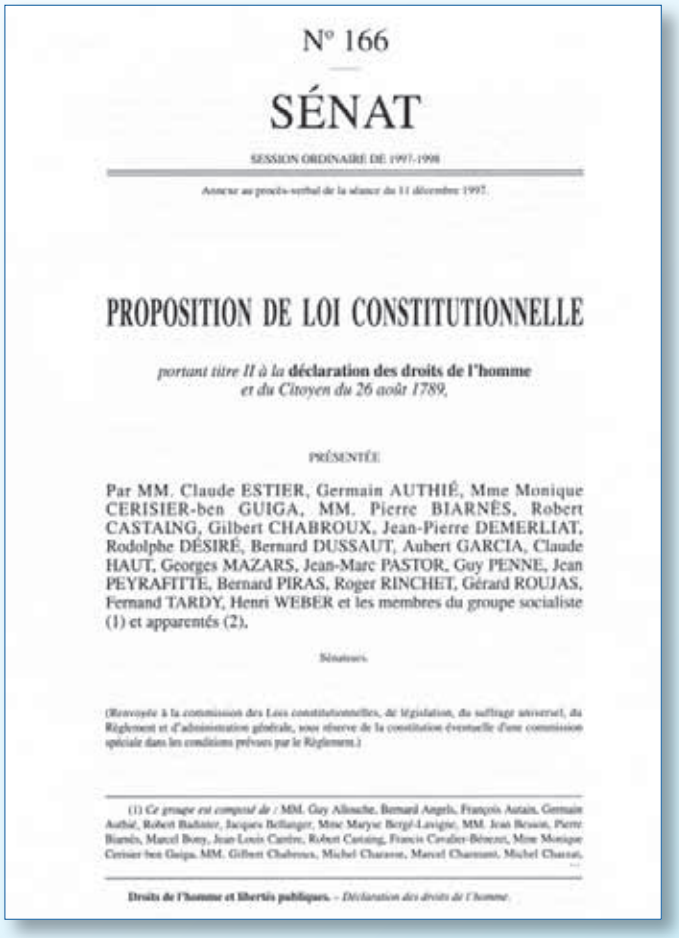

N° 166

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1997.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

portant titre II à la **déclaration des droits de l'homme** *et du Citoyen du 26 août 1789,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Claude ESTIER, Germain AUTHIÉ, Mme Monique CERISIER-ben GUIGA, MM. Pierre BIARNÈS, Robert CASTAING, Gilbert CHABROUX, Jean-Pierre DEMERLIAT, Rodolphe DÉSIRÉ, Bernard DUSSAUT, Aubert GARCIA, Claude HAUT, Georges MAZARS, Jean-Marc PASTOR, Guy PENNE, Jean PEYRAFITTE, Bernard PIRAS, Roger RINCHET, Gérard ROUJAS, Fernand TARDY, Henri WEBER et les membres du groupe socialiste (1) et apparentés (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Guy Allouche, Bernard Angels, François Autain, Germain Authié, Robert Badinter, Jacques Bellanger, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jean Besson, Pierre Biarnès, Marcel Bony, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Francis Cavalier-Bénezet, Mme Monique Cerisier-ben Guiga, MM. Gilbert Chabroux, Michel Charasse, Marcel Charmant, Michel Chauvet,

Droits de l'homme et libertés publiques. – *Déclaration des droits de l'homme.*

Trois au Sénat

N° 172

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 décembre 1997.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

portant titre II à la **Déclaration des droits de l'homme** *et du citoyen du 26 août 1789,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Michel PELCHAT, Jean BOYER, Jean-Claude CARLE, Jean DELANEAU, Roland du LUARD, Jean PUECH, Bernard SEILLIER et François TRUCY,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Droits de l'homme et libertés publiques.

N° 173

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 décembre 1997.

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

portant titre II à la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** *du 26 août 1789,*

PRÉSENTÉE

Par MM. André VALLET, Jean-Michel BAYLET, Jacques BIMBENET, Fernand DEMILLY, Mme Joëlle DUSSEAU et M. Georges MOULY,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Droits de l'homme et libertés publiques. – *Préambule.*

Des **nouveaux droits de l'Homme**

...et des pièges **à éviter**

Oeuvrer à l'avancée des libertés n'est pas une mince affaire. Il nous a fallu d'abord combattre pour convaincre de la nécessité d'une telle avancée quand quasiment tout le monde était sceptique, voire hostile, y compris Simone Veil qui a en charge cette mission. Puis, c'est devenu, en dehors de tout concours médiatique, une mode, un reflexe. Par l'opération du Saint Esprit, tout est soudain devenu «droit de l'Homme». Exit la politique, les lois communes. N'importe qui n'ayant jamais donné une minute pour cette cause noble veut doubler les autres. Non plus par la gauche, comme autrefois, mais par les droits de l'Homme. «Plus droit de l'hommiste que moi, tu meurs…».

Résultat, ceux qui ont mené la bataille de l'en-avant pendant trois décennies se retrouveraient rétrogradés au rang de « conservateurs » alors qu'ils ont toujours milité pour que la France trace un véritable projet de société, dans le prolongement de la Déclaration de 1789. Or un projet de société, ce n'est pas la juxtaposition de lois ordinaires qui sont là pour préciser la loi fondamentale.

Puissent les parlementaires d'aujourd'hui, comme les pères fondateurs du XVIIIème siècle, suivis en cela par les élus de 2002 ne pas tomber dans le piège de la démagogie pleurnicharde, à base de communautarisme. Le débat n'est pas entre droite et gauche mais entre élus visionnaires et politiciens ordinaires ; entre ceux qui voient de haut et ceux qui voient au ras des pâquerettes ; ceux qui ont un sens de l'Histoire (de France en particulier) et ceux qui n'en ont cure ; ceux dont l'action politique relève de la philosophie et ceux qui sont prêts à voter n'importe quoi par démagogie.

Le premier danger est le communautarisme de tout poil (sexuel, ethnique …) fondé sur la repentance permanente vis-à-vis des femmes, des homosexuels, des nouvelles minorités ethniques … et son corollaire, la discrimination positive. Pour n'avoir pas accordé aux uns, aux unes et aux autres leur dû, en temps opportun, on veut se rattraper et surenchérir au détriment de l'axiome sur lequel repose la République : l'égalité, qui va de pair avec la liberté et la fraternité. Après des années à douter de la nécessité de progresser, on tombe de Charybde en Sylla, au risque de braquer cette fois ceux qui ont fait une démarche dans le sens voulu par nos aïeux lorsqu'ils ont voté, à la demande du député Mougins de Roquefort le principe de l'extension ; de poursuite de leur œuvre.

Ainsi serait écarté le consensus nécessaire voulu explicitement par le président de la République, lequel pourtant n'a pas hésité, comme l'actuel Premier ministre, à s'engager à nos côtés, comme 80% du groupe socialiste à l'Assemblée en 2002 et autant de communistes et de centristes.

«Le mieux est l'ennemi du bien». Soyons gouvernés par la raison, comme les héritiers des philosophes des Lumières et non par la facilité. D'autant qu'en matière des droits de l'Homme, la France est un pays phare depuis toujours. L'étranger, surtout dans les aires du monde sous l'influence d'autres conceptions de l'Homme (Etats à majorité musulmane ; pays d'Asie …) ne nous suivrait pas. Les droits de l'Homme seront universels ou ils ne le seront pas. Comme les droits anciens.

Dès lors, la voie est-elle si étroite que l'on ne puisse avancer ? Ce n'est pas ce qu'a montré NDH et sa commission juridique, composée de juristes de haut niveau, de philosophies différentes, et qu'a épaulé, sans concertation, le Président de la Cour de cassation Pierre Drai dans son discours du 1er février 1993, en toute liberté (voir ses déclarations).

Il faut avoir présent à l'esprit qu'il y a des niveaux différents dans l'adoption de nouveaux droits de l'Homme.

En avant et en avance

Dire que les droits des minorités ethniques, sexuelles ou autres n'ont pas leur place dans le prolongement de la Déclaration de 1789 ou de 1948 n'est pas être opposé à ces droits. Ils ont peut-être, sans doute, leur raison d'être mais pas au stade supérieur des grands principes qui ont vocation à l'universalité. Oui à ces droits mais dans les lois ordinaires, contingentes, modifiables à tout moment, en plus ou en moins selon les réalités de l'heure.

Quand la discrimination fondée sur le sexe, la religion… est déjà condamnée par la Déclaration inutile d'ajouter des articles supplémentaires pour préciser « les femmes, les homosexuels, les transexuels, les bisexuels… » ou bien des articles concernant les religions minoritaires : faut-il préciser lesquelles ?

On connaît l'inflation législative en France. Veut-on encore en rajouter ? Qui disait que «les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires» ? Au législateur les grandes lignes de ce qui doit être un véritable projet de société. Aux juges de les interpréter. A confondre les niveaux cela aboutit à la confusion, à une politique de Gribouille, lequel pour éviter la pluie se jetait à l'eau.

Prenons un exemple simple : le droit à l'avortement. D'aucuns n'hésiteraient pas un instant à l'inscrire dans les droits fondamentaux, même si l'on n'y songe plus guère depuis quarante ans. Or ce droit, incontestable – quoique contesté – a été acté puis mis en œuvre sans qu'il soit besoin de modifier la constitution.

Un projet de société (dont la France est toujours dépourvue) n'est pas un programme de gouvernement. Le projet de société relève de l'éthique, de la philosophie et n'a rien de conjoncturel, de contingent. Il n'est que de voir l'obsolescence d'une partie du préambule de 1946 au sujet de «La France d'outre-mer»; *« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires… ».*

Et s'ils veulent instaurer «librement» un régime archaïque, comme en Guinée, avec Sékou Touré, ancien député de la IVe république ? Une France «paternelle et d'essence supérieure» le leur interdira-t-elle, comme dans la doctrine Brejnev sur la souveraineté limitée ?

Pour être grands, soyons simples. Après avoir attendu 220 ans pour mettre en œuvre la motion Mougins de Roquefort votée par l'Assemblée nationale en 1789, ne versons pas dans l'excès inverse. Soyons pédagogiques comme nos ancêtres. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ». Voyez un autre contre-exemple : la Charte européenne des droits fondamentaux. Quelle chance a-t-on de la rendre populaire, donc efficace ?

Trop lourde, trop complexe pour pénétrer au tréfonds des peuples. C'est pourquoi a contrario la Déclaration de 1789 a séduit la terre entière, même si elle était apportée dans la giberne des soldats de Bonaparte.

Le texte de NDH a été avalisé par quasiment les trois cinquièmes du parlement en 2002 – en majorité de gauche. Sans vanité d'auteur (les rédacteurs étaient tous modestes et discrets) c'est une base, un socle qui doit éviter les dérives. François Mitterrand, en comparant en 1992 notre organisation à « l'obscur sixième bureau » de l'Assemblée de 1789, qui a été finalement l'auteur de la Déclaration historique, ne s'était peut-être pas trompé bien que nous eussions préféré cent fois qu'il en prit l'initiative comme Nicolas Sarkozy. Une preuve supplémentaire que notre travail de trente ans n'est ni droite ni gauche mais en avant et en avance.. ■

La maïeutique du Droit à conquérir

Nous publions ici des extraits du discours de Pierre Drai ancien premier Président de la Cour de Cassation à l'audience solennelle le 1er février 1993.

Jamais n'a été affirmée, avec autant de force, **l'éminence de la règle de droit, c'est-à-dire de la règle générale, objective et préexistante. C'est la règle de droit qui permet de substituer à la force et à la violence, le respect de l'autre et la prise en compte de ses singularités.** C'est encore elle qui favorise la communication entre les hommes et les échanges de biens et de services.

C'est, en somme, suivant la belle formule de M. Laurent Cohen-Tanugi, **la règle de droit qui empêche le renard de pénétrer dans le poulailler.** Affirmer l'état de droit, combattre pour le droit, une formule mille fois répétée, comme une lancinante antienne qui agace ou fait sourire, alors que la violence, la rouerie sont toujours là, en une présence affirmée ou sournoise. Et pourtant l'état de droit, c'est constater que la loi s'applique à tous, y compris à l'Etat et à ses émanations, selon le principe d'équité et d'égalité de tous devant la norme objective, c'est veiller à chasser du jeu politique ou économique toutes les distorsions flagrantes ou cachées et c'est se refuser à l'opacité des règles du jeu.

C'est faire en sorte, lorsque la règle a été méconnue ou violée, que chacun puisse sentir ou constater que le « mépris du droit coûte cher ».

Affirmer l'état de droit, c'est aussi proclamer que **le droit ne saurait jamais être la chose exclusive des spécialistes et des techniciens, mais qu'il doit être accessible à celui qui, dans sa personne ou dans ses biens, subit une atteinte éhontée ou une intrusion dissimulée dans ce qui constitue sa raison d'être et de vivre, sa liberté et sa dignité.**

Combattre pour le Droit, c'est en connaître les règles pour pouvoir en exiger l'application : que peut donc aujourd'hui le citoyen, pour pénétrer ce maquis, chaque jour plus épais, des 360.000 textes législatifs et réglementaires français et des 20.000 directives et règlements européens ? Nul n'est censé ignorer la loi ! C'est une nécessité de toujours l'affirmer, mais qui ne sent que l'affirmation relève, de plus en plus, de l'incantation et que la fiction devient, de plus en plus « fictive » ?

Et demain ? de quoi sera-t-il fait ? Alors que beaucoup de bons esprits évoquent, pour en éprouver craintes et inquiétudes, l'avènement d'une « eurocratie » accouchant de la règle de droit, dans le clair-obscur des bureaux et voient dans le « mythe du législateur suprême » la source d'un affranchissement de l'esprit de lutte, et donc, d'un affaiblissement des libertés…

Des droits nouveaux

Lorsque, dans la défense des plus faibles, le droit existant se révèle insuffisant, c'est au juriste, avocat d'abord, juge ensuite, de jouer ce rôle qui relève de la maïeutique du droit en formation, du droit à conquérir(…)

Au fil des années, des « Droits Nouveaux » sont, en effet, apparus et ont été reconnus, qui se sont ajoutés, dans un mouvement d'enrichissement remarquable, à ce qui doit constituer le patrimoine moral et juridique que nous laisserons à nos descendants du début du troisième millénaire. Ils sont certes liés à l'évolution des techniques et des idées et à des luttes sociales, politiques et nationales mais ils sont aussi le résultat des échanges nécessaires qui ignorent les frontières et prennent l'homme dans ses besoins et ses exigences essentiels. ■

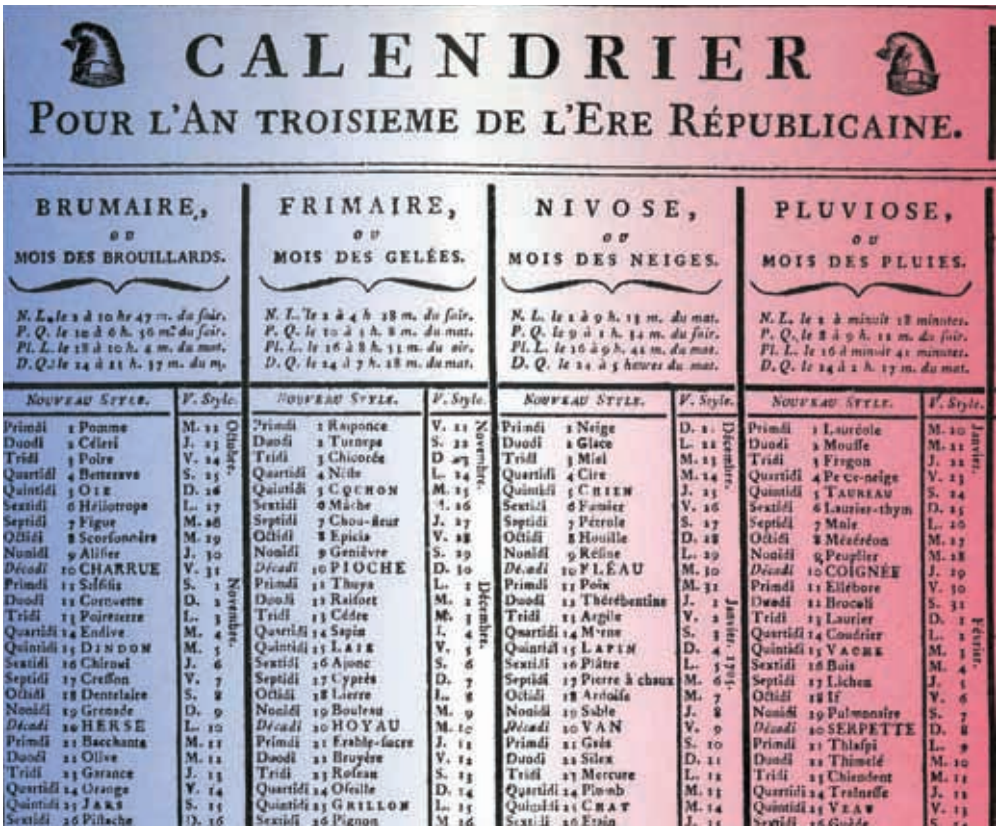

CALENDRIER
POUR L'AN TROISIEME DE L'ERE RÉPUBLICAINE.

BRUMAIRE, ou MOIS DES BROUILLARDS.
N. L. le 1 à 10 h. 47 m. du soir. P. Q. le 10 à 6 h. 36 m. du soir. Pl. L. le 18 à 10 h. 4 m. du mat. D. Q. le 24 à 11 h. 37 m. du m.

Nouveau Style.		V. Style.	
Primdi	1 Pomme	M. 22	Octobre.
Duodi	2 Céleri	J. 23	
Tridi	3 Poire	V. 24	
Quartidi	4 Betterave	S. 25	
Quintidi	5 OIE	D. 26	
Sextidi	6 Héliotrope	L. 27	
Septidi	7 Figue	M. 28	
Octidi	8 Scorsonère	M. 29	
Nonidi	9 Alisier	J. 30	
Décadi	10 CHARRUE	V. 31	
Primdi	11 Salsifis	S. 1	Novembre.
Duodi	12 Cornouette	D. 2	
Tridi	13 Poirezette	L. 3	
Quartidi	14 Endive	M. 4	
Quintidi	15 DINDON	M. 5	
Sextidi	16 Chirouet	J. 6	
Septidi	17 Cresson	V. 7	
Octidi	18 Dentelaire	S. 8	
Nonidi	19 Grenade	D. 9	
Décadi	20 HERSE	L. 10	
Primdi	21 Bacchante	M. 11	
Duodi	22 Olive	M. 12	
Tridi	23 Gerance	J. 13	
Quartidi	24 Orange	V. 14	
Quintidi	25 JARS	S. 15	
Sextidi	26 Pillache	D. 16	

FRIMAIRE, ou MOIS DES GELÉES.
N. L. le 1 à 4 h. 18 m. du soir. P. Q. le 10 à 1 h. 8 m. du mat. Pl. L. le 16 à 8 h. 33 m. du soir. D. Q. le 24 à 7 h. 28 m. du mat.

Nouveau Style.		V. Style.	
Primdi	1 Raponce	V. 21	Novembre.
Duodi	2 Turnepe	S. 22	
Tridi	3 Chicorée	D. 23	
Quartidi	4 Nèfle	L. 24	
Quintidi	5 COCHON	M. 25	
Sextidi	6 Mâche	M. 26	
Septidi	7 Chou-fleur	J. 27	
Octidi	8 Epicia	V. 28	
Nonidi	9 Genièvre	S. 29	
Décadi	10 PIOCHE	D. 30	
Primdi	11 Thuya	L. 1	Décembre.
Duodi	12 Raifort	M. 2	
Tridi	13 Cédre	M. 3	
Quartidi	14 Sapin	J. 4	
Quintidi	15 LAIE	V. 5	
Sextidi	16 Ajonc	S. 6	
Septidi	17 Cyprès	D. 7	
Octidi	18 Lierre	L. 8	
Nonidi	19 Boulleau	M. 9	
Décadi	20 HOYAU	M. 10	
Primdi	21 Erable-sucre	J. 11	
Duodi	22 Bruyère	V. 12	
Tridi	23 Roseau	S. 13	
Quartidi	24 Oseille	D. 14	
Quintidi	25 GRILLON	L. 15	
Sextidi	26 Pignon	M. 16	

NIVOSE, ou MOIS DES NEIGES.
N. L. le 1 à 9 h. 13 m. du mat. P. Q. le 9 à 1 h. 34 m. du soir. Pl. L. le 16 à 9 h. 42 m. du mat. D. Q. le 24 à 5 heures du mat.

Nouveau Style.		V. Style.	
Primdi	1 Neige	D. 17	Décembre.
Duodi	2 Glace	L. 18	
Tridi	3 Miel	M. 19	
Quartidi	4 Cire	M. 20	
Quintidi	5 CHIEN	J. 21	
Sextidi	6 Fumier	V. 22	
Septidi	7 Pétrole	S. 23	
Octidi	8 Houille	D. 24	
Nonidi	9 Résine	L. 25	
Décadi	10 SEAU	M. 26	
Primdi	11 Poix	M. 27	
Duodi	12 Térébentine	J. 28	
Tridi	13 Argile	V. 29	
Quartidi	14 Mèche	S. 30	
Quintidi	15 LAPIN	D. 31	
Sextidi	16 Plâtre	L. 1	Janvier 1794.
Septidi	17 Pierre à chaux	M. 2	
Octidi	18 Ardoise	M. 3	
Nonidi	19 Sable	J. 4	
Décadi	20 VAN	V. 5	
Primdi	21 Grès	S. 6	
Duodi	22 Silex	D. 7	
Tridi	23 Mercure	L. 8	
Quartidi	24 Plomb	M. 9	
Quintidi	25 CHAT	M. 10	
Sextidi	26 Etain	J. 11	

PLUVIOSE, ou MOIS DES PLUIES.
N. L. le 1 à minuit 18 minutes. P. Q. le 8 à 9 h. 12 m. du soir. Pl. L. le 16 à minuit 41 minutes. D. Q. le 24 à 2 h. 17 m. du mat.

Nouveau Style.		V. Style.	
Primdi	1 Laurèole	M. 20	Janvier.
Duodi	2 Mousse	M. 21	
Tridi	3 Fragon	J. 22	
Quartidi	4 Perce-neige	V. 23	
Quintidi	5 TAUREAU	S. 24	
Sextidi	6 Laurier-thym	D. 25	
Septidi	7 Mâle	L. 26	
Octidi	8 Mézéréon	M. 27	
Nonidi	9 Peuplier	M. 28	
Décadi	10 COIGNÉE	J. 29	
Primdi	11 Ellébore	V. 30	
Duodi	12 Brocoli	S. 31	
Tridi	13 Laurier	D. 1	Février.
Quartidi	14 Coudrier	L. 2	
Quintidi	15 VACHE	M. 3	
Sextidi	16 Bois	M. 4	
Septidi	17 Lichen	J. 5	
Octidi	18 If	V. 6	
Nonidi	19 Pulmonaire	S. 7	
Décadi	20 SERPETTE	D. 8	
Primdi	21 Thlaspi	L. 9	
Duodi	22 Thimelé	M. 10	
Tridi	23 Chiendent	M. 11	
Quartidi	24 Tréfle	J. 12	
Quintidi	25 VEAU	V. 13	
Sextidi	26 Guède	S. 14	

Le point de vue technique de **Maurice Duverger**

« Les présidents de tous les groupes demanderaient à l'Assemblée la « constitution d'une commission spéciale » chargée de rédiger une proposition de résolution tendant à réviser la Constitution pour compléter la Déclaration des Droits de 1789 par des articles :

a) codifiant les droits nouveaux déclarés postérieurement par les préambules des Constitutions de 1946 et 1958.

b) ajoutant à ceux-ci et à ceux déclarés en 1789, les droits dont les progrès de la démocratie et de la science rendent la définition indispensable à notre temps. »

Lettre de soutien de **Théodore Monod**

Bien qu'à demi-aveugle, je me suis fait lire votre lettre du 7 janvier et plusieurs des documents que contenait votre aimable envoi.

Il va sans dire que je ne puis qu'approuver la généreuse initiative des Nouveaux Droits de l'Homme car si l'espèce humaine ne se décide pas enfin à sortir de la Préhistoire et à cesser d'aimer la violence et la guerre, son avenir restera dangereusement compromis.

Il n'est pas douteux non plus qu'il est maintenant indispensable de voir l'homme adopter une attitude nouvelle vis-à-vis de la nature en général et des autres êtres vivants en particulier.

Seule l'adoption d'une morale nouvelle fondée sur le respect de la vie - et de toute vie- à laquelle nous appelle Albert Schweitzer mettra fin aux affreuses cruautés dont nous nous rendons coupables vis-à-vis du monde animal.

Théodore Monod
13 janvier 1992

Terre

de citoyenneté

d'humanisme

et de tolérance

L'AQUITAINE

conception graphique : Conseil régional d'Aquitaine

REGION AQUITAINE

aquitaine.fr

Les NOUVEAUX droits de l'Homme selon le Parti Socialiste

Le pouvoir politique, majorité et opposition, est maintenant à la croisée des chemins sur la question des nouveaux droits de l'Homme que le Président de la République a, de manière très officielle, le 8 janvier 2008, annoncé vouloir faire voter.
Nicolas Sarkozy et son gouvernement, parce que tous les deux se sont formellement engagés, sur l'idée et la forme, dès 1990. L'opposition socialiste parce que, à son congrès de l'Arche – qui est souverain – dit *« Congrès du projet »* : un nouvel horizon, des 13,14,15 décembre 1991, s'engageait totalement. Citons « Le Poing et la Rose » N°135 de janvier 1992, car, pour nous aussi, il s'agit bien d'un projet.

Sous B – la lutte pour le droit

« L'élévation des droits de l'Homme au rang de principes fondamentaux de l'ordre social a marqué un moment essentiel de l'idée occidentale de la liberté. Aujourd'hui, les progrès de la démocratie et les problèmes de notre temps permettent d'envisager de reconnaître une nouvelle génération de droits. Il s'agit d'empêcher la récupération des droits de l'Homme par les partisans d'un statu quo. Leur utilisation, placée sous l'égide d'un moralisme sympathique, peut en effet servir d'alibi à la bonne conscience des nantis. Le moment est venu de reformuler les droits de l'Homme en devoirs envers tous les hommes ».

Plus loin, III « Vers la citoyenneté intégrale »

A- Plus de libertés : une nouvelle génération de droits

« Le combat pour la défense et l'extension des droits civils ne peut être statique. La reconnaissance d'une nouvelle génération de droits est donc à l'ordre du jour. Elle pourrait prendre la forme d'un titre II complémentaire à la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ou au moins être reconnu comme un principe général du droit, avant de l'être, un jour, dans un Pacte des Nations unies. Ainsi serait mise en place une nouvelle hiérarchie des normes juridiques, d'autant plus nécessaire que les citoyens peuvent se réclamer devant les tribunaux, des principes constitutionnelles ».

C'est la raison pour laquelle, en 2001, 80% des députés socialistes se sont engagés par écrit et ont signé notre proposition de loi constitutionnelle portant titre II à la Déclaration de 1789, que le groupe socialiste du Sénat, présidé par Claude Estier, ami fidèle de François Mitterrand, a déposé sur le bureau de son assemblée, fort du soutient de 62% de ses membres comme deux autres groupes et trois groupes à l'Assemblée nationale.

Le consensus dont NDH rêvait et dont rêve le Président de la République existe bel et bien. Nous devrions aller vers une nouvelle « Nuit du 4 aout » si Nicolas Sarkozy sait se faire entendre de ses partisans, car ce sont eux qui, en 2001, se sont le moins engagés : 36% de signatures de notre texte de la part du groupe RPR à l'Assemblée nationale alors que les députés UDF et Démocratie Libérale s'engageaient respectivement à hauteur de 72% et 60% (et les communistes de 75%).
Quant aux anciens Premiers ministres qui ont signé pour notre proposition de loi constitutionnelle, depuis 1970, de droite ou de gauche, il n'en manque que deux : Edouard Balladur et Dominique de Villepin. Sinon, tous : Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, Raymond Barre, Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Jacques Chirac, Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégovoy, Alain Juppé, Lionel Jospin, Jean-Pierre Raffarin, François Fillon ont souscrit à notre demande.

Dès lors, si l'on prend aussi en compte les signatures de parlementaires ou anciens parlementaires tels que Maxime Gremetz, Arnaud Montebourg, Jean-Pierre Brard, Patrick Braouzec, Dominique Bussereau, Julien Dray, Ségolène Royal, Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot, Nicolas Dupont-Aignan, Noël Mamère, Jean-Pierre Bel, actuel Président du groupe socialiste au Sénat, comme Jean-Marc Ayrault à l'Assemblée, les professeurs de Droit Jack Lang et André Santini, nous pouvons être sereins si la parole donnée est tenue.

Bien sûr, manquent à l'appel Marie-George Buffet et Robert Hue et nous le regrettons. Mais il faut savoir se faire une raison. Peut-être ne s'opposeront-ils pas au consensus en vue.
Reste une question : quid du travail confidentiel de Simone Veil et de son Comité ? Nous, nous avons travaillé durant trente années, obtenu l'aval de toutes celles et ceux qui font la France d'aujourd'hui, en informant largement l'opinion, c'est-à-dire dans la transparence. Ce n'est pas un sondage d'opinion, c'est une réalité.

La majorité et l'opposition vont-elles privilégier le fruit du travail d'un groupe qui ne s'est pas « frotté » à l'opinion, aux scientifiques, aux philosophes, aux plus grands juristes, à tous les parlementaires, à tous ceux qui ont dirigé les gouvernements de la France depuis 1970 (de Chaban-Delmas à François Fillon) et qui opère sans même nous avoir auditionnés ?

Le droit à la justice est un droit de l'Homme… Le nier avant que de voter les nouveaux droits de l'Homme voulus par Nicolas Sarkozy serait se renier. ■

Il y a **30 ans**, commençaient nos **320 semaines de manifestations** devant l'ambassade d'Argentine à Paris pour lutter contre la dictature en solidarité avec les Mères et grands-mères de la Place de Mai

Simone SIGNORET, François PERIER, Yves MONTAND

Dans notre organisation, le marathon est une tradition. Avant même d'avoir entrepris le combat pour de nouveaux droits de l'Homme, notre raison d'être, nous avions tenu à montrer notre fraternité pacifique avec les Mères et grands Mères de la Place de Mai. Nous pensions que ce rendez-vous, chaque jeudi, était nécessaire voire incontestable.

Tous les amis étaient présents, de jeudi en jeudi, y compris Marek Halter, BHL. Mais bien d'autres étaient présents : François Mitterrand, Daniel Balavoine, Michel Foucault, Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin, Bertrand Delanoë, Catherine Deneuve, Julio Cortázar, Artur London. On lira le nom des participants sur notre site Internet.

Mais ce n'était pas tout. En parallèle NDH a souhaité faire une exposition « L'Amérique latine à Paris » pour montrer que les droits de l'Homme ne se concevaient pas que dans la douleur. Peintres, sculpteurs, écrivains… ont occupé, avec nous, le Grand Palais durant une semaine. Inaugurée par Jack Lang en décembre 1982, elle reçut la visite du Président Mitterrand, de Claude Cheysson, ministre des Affaires extérieures, Georges Fillioud, ministre de la Communication…

Ces actions uniques nous ont retardés dans notre quête des nouveaux droits de l'Homme. Mais qu'est-ce que six années sur trente ? ■

Daniel BALAVOINE

Au **Grand Palais**, l'Exposition « **L'Amérique Latine à Paris** » en décembre1982

Lionel JOSPIN

Jack LANG

Conseil général des Côtes d'Armor

4 priorités pour rythmer votre quotidien

Le Conseil général est la collectivité de proximité par excellence. Aux préoccupations de la vie courante, il apporte une réponse, réfléchie ensemble et la plus personnalisée possible. Pour les petits ou les grands, les jeunes ou moins jeunes de tous horizons, il s'efforce de donner les mêmes chances à tous pour vivre un quotidien le plus doux possible.

www.cotesdarmor.fr

infos services N°Azur 0 810 810 222

Conseil Général

Le Conseil général dans votre vie tous les jours

Côtes d'Armor

Afficher la Déclaration des droits de l'Homme dans toutes les écoles et tribunaux

Consulter le site www.ndh-france.org

Une **action** qui a tardé... **Pourquoi ?**

POURQUOI afficher la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée de tous les établissements scolaires ?

Les valeurs sur lesquelles ont été fondées la république et la démocratie sont devenues universelles le 10 décembre 1948 lorsque l'Assemblée générale des Nations unies, à Paris, a adopté une Déclaration des droits de l'Homme, dans la droite ligne de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qu'avait votée l'Assemblée nationale française le 26 août 1789.

Aujourd'hui, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen figure en préambule de notre constitution. Mais, bien que sa portée pédagogique fut incontestable, elle n'est pas affichée à l'entrée de tous les établissements scolaires de France alors que de nombreux incidents, qui impliquent le respect des droits, se déroulent dans ou autour des lieux d'enseignement.

Depuis plus de 20 ans, NDH lutte pour obtenir l'affichage de la Déclaration des droits de l'Homme dans toutes les écoles de France. Et pendant deux décennies, tous les ministres de l'Education successifs, de droite ou de gauche, ont approuvé le projet, sans le réaliser. Pourtant il s'agit d'un objectif civique et pédagogique destiné à réduire la violence par le rappel de nos valeurs pacifiques et démocratiques. Une note et un vademecum ont largement développé la nécessité de mettre en œuvre ce projet évident, qui est plus neutre que la lecture de la lettre de Guy Moquet et moins polémique.

De guerre lasse, NDH a choisi de s'adresser aux régions, aux départements et aux villes pour qu'elles, au moins, passent à l'acte. Notre campagne a porté ses fruits puisque nombre d'entre eux ont commandé à NDH les affiches et les vademecums.

Cette expérience en dit long cependant sur le degré d'écoute des pouvoirs publics. D'autant que NDH milite, en parallèle, pour l'éducation au Droit destinée à former des citoyens qui raisonnent en termes juridiques et non de rapports de force. C'est donc tout sauf une opération de com. On retrouvera tous les éléments sur notre site Internet ou en s'adressant à notre siège.

Un magistrat ami, François Colcombet nous a suggéré également de demander un tel affichage dans tous les tribunaux, ce que nous venons de faire. De même que nous avons demandé à Jacques Barrot, commissaire européen chargé des Libertés et de la Justice d'étendre la mesure à l'Europe puisque la Déclaration des droits de l'Homme constitue notre philosophie commune, du Portugal aux pays Baltes, et qu'elle vaut la peine d'être exposée dans tous les lieux citoyens.

Régions, départements, villes **qui affichent la Déclaration dans leurs écoles au 1er décembre 2008 :**

Conseil Régional : Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Champagne-Ardennes, Centre, Ile de France, Picardie, Languedoc Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais,

Conseil Général : Charente Maritime, Cher, Côtes d'Armor, Landes, Nord, Seine Maritime, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vosges, Territoire de Belfort, Essonne, Martinique…

Villes : Paris, Bastia, Bègles, Colmar, Grenoble, Strasbourg, Poitiers, Trappes, Toulouse, Tournon.

Le **Droit**, ce mal **connu...**

François-Henri de Virieu présentant notre «Guide des droits de l'Homme » préface par Bernard Kouchner chez Hachette en 1993

Les pays les plus avancés, comme les moins avancés, souffrent d'un mal endémique qui n'a que très peu fait l'objet d'une étude ; a fortiori d'une action : la méconnaissance du Droit par l'ensemble des citoyens.
Si ceci se comprend parfaitement dans les régimes dictatoriaux, où chacun doit obéir sans broncher, en revanche cette situation est inadmissible dans les démocraties. Par principe tout d'abord ; pour des raisons pratiques en second lieu. Car le Droit est, avant tout, une philosophie politique concrète, qui conditionne et garantit le bon fonctionnement des sociétés. On s'étonne donc qu'il ne soit dispensé que dans l'enseignement supérieur comme s'il fallait maintenir les individus ordinaires dans l'ignorance afin de pérenniser la suprématie d'une caste (comme autrefois les aristocrates, les curés et les instituteurs).
Que l'on enseigne durant la scolarité l'écriture, les mathématiques, la physique, la chimie, les langues étrangères, l'Histoire et la géographie, fort bien. Mais le Droit, les règles d'organisation des Etats, de la communauté internationale, de la vie de tous les jours (Code civil, Code pénal…) n'est-ce pas plus utile que de savoir la date de la bataille de Marignan ou celle des conquêtes de Napoléon, même si l'un n'empêche pas l'autre ? D'autant que les progrès du Droit accompagnent les progrès politiques d'un pays et que, dès lors, ils sont un des volets incontournables de l'enseignement de l'Histoire, voire de la philosophie. A quoi sert aux jeunes Français d'acquérir des connaissances s'ils ne sont pas formés au comportement civique et civil quotidien, qu'ils sont contraints de s'en remettre à un avocat pour les actes de la vie courante ou de leur vie professionnelle ; s'ils ne savent qu'avant de recourir à la violence, dans leurs foyers, individuellement ou collectivement, on doit s'interroger : que dit le Droit ?
Certes, et nous les premiers, avons prôné l'éducation civique, l'éducation aux droits de l'Homme. Mais, réflexion faite, ceci est nettement insuffisant. C'est tout le mode de raisonnement juridique qu'il faut inculquer pour former de bons citoyens, de bons commerçants, de bons parents…
Depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, la construction d'une société de plus en plus sophistiquée, de plus en plus civilisée, pacifiée, démocratique s'est faite par le Droit, les lois, les conventions. Les guerres civiles, étrangères, les règlements de compte entre clans, la violence ont reculé. Mais pas suffisamment encore. Et pour cause. Parce que le comportement ad hoc n'a pas été instillé dans l'enseignement de base, l'enseignement scolaire. Voyons-nous deux avocats se battre comme des chiffonniers, un agrégé de Droit incendier un bus ? Rarement. Leur formation intellectuelle les en dissuade.
Idem pour les jeunes générations qui s'intégreraient mieux à la société si, tout en apprenant que nos ancêtres étaient les Gaulois, elles avaient assimilé qu'en démocratie - quand l'éducation parentale fait souvent défaut - le Droit s'est substitué à la force pour obtenir gain de cause. Ce serait une vraie révolution mais ce n'est pas une utopie. Manquent seulement l'imagination et le courage politique. On peut rêver (éveillé).
Eduquer au Droit ce ne serait pas n'apprendre que ses droits mais apprendre ses droits et ses devoirs.
Voici, pour l'heure, ce que NDH propose à la réflexion collective.

Nouveaux Droits de l'Homme

Initiation scolaire au **Droit**

Dix leçons chaque année sur le Droit, **de la sixième à la terminale**

Pour former des citoyens en phase, philosophiquement et pratiquement, avec le monde d'aujourd'hui et de demain

Classe de sixième — La nécessité du Droit

- Qu'est-ce que le Droit ?
- Pourquoi le Droit ? Les progrès de la raison…
- Rapport d'amour, rapport de force et rapport de Droit dans les sociétés
- Aux premiers temps de l'humanité : la loi de la jungle
- Les origines religieuses du Droit (les chamans, les interdits, les tabous…)
- Les règles posées par le premier monothéisme : le Décalogue
- Les premières lois dictées par une autorité civile : le Code d'Hammourabi
- La philosophie du Droit : une philosophie pratique
- Le droit au Proche-Orient, en Egypte et en Grèce dans l'antiquité
- L'épanouissement général du Droit dans l'empire romain
- Droit et droits de l'Homme

Projet d'éducation scolaire à la connaissance du Droit

Classe de cinquième — Le long cheminement du Droit

- La stagnation du Droit après la chute de l'empire romain.
  L'Eglise recueille l'héritage dans le droit canon
- Le Droit au Moyen-âge (dont la Grande charte de Jean sans Terre)
- La renaissance du Droit au XVIe siècle (Bodin)
- Le retour en force du Droit au XVIIe siècle (en Angleterre - Bill of rights, et en France - les parlements).
  Les deux pays qui imaginèrent la démocratie moderne
- Les monarchies absolues et le Droit au XVIIIe siècle
- La Révolution française contre l'arbitraire et l'adoption
  de la Déclaration des droits de l'Homme
- Les grandes réformes napoléoniennes (Conseil d'Etat, Cour des Comptes…)
- Les XIXe siècle : un nouvel épanouissement du Droit
- La naissance des droits sociaux : réformes et révolutions
- L'avancée générale du Droit, des origines au début du XXe siècle.
  Quand le Droit s'impose progressivement

Classe de quatrième — Le Droit parallèle à la modernité

- Le XXe siècle : le triomphe apparent de l'état de Droit (avec deux guerres mondiales)
- Droits individuels et droits collectifs
- Le progrès du Droit diplomatique, de l'Italie de la Renaissance au XXe siècle
- Le contenu du Droit international au début du XXe siècle
- Le contenu du Droit social au début du XXe siècle
- Le Droit, un mode de fonctionnement pacifique pour la société moderne
- Le Droit et son application dans les nouveaux Etats du monde
  à la fin du XXe siècle. Vers l'universalisation
- Droit et démocratie
- Droit formel et Droit réel ; le «droit de…» et les «droits à…»
- Les zones de non Droit

Classe de troisième — Le Droit aujourd'hui

- Y a-t-il un achèvement, une fin, une apogée du Droit au début du XXIe siècle ?
- L'évolution économique, sociale, culturelle, scientifique et technique appelle la création de nouvelles règles
- Comment est créé le Droit dans une démocratie ? Loi, règlement, jurisprudence
- Les droits de l'Homme, couronnement de l'édifice juridique
  national et international (Droits de l'Homme et droits du citoyen)
- Peut-il y avoir de nouveaux droits de l'Homme après la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies de 1948 ?
- Similitudes et différences entre la Déclaration française et la Déclaration universelle
- Droits de l'Homme et droits de la Femme
- La nature animale, végétale et le Droit
- Ce qu'était la Société des Nations
- Qu'est-ce que les Nations unies ?

Classe de seconde — Pas de monde civilisé sans Droit

- Architecture des Nations unies (assemblée générale, conseil de sécurité, secrétaire général)
- Le fonctionnement des Nations unies depuis leur origine
- Les Nations unies et la Justice (Cour Internationale de Justice de La Haye)
- Les Casques Bleus et le maintien de la paix
- Les organes spécialisés des Nations unies (UNESCO, FAO, UNICEF…)
- Les organes régionaux des Nations unies (Conseil de l'Europe, Union Africaine, organisation des Etats américains)
- La naissance d'une Justice pénale internationale (de Nuremberg au Traité de Rome)
- La naissance du Droit européen,
  de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) à l'Union européenne…
- Union européenne et Conseil de l'Europe : des champs d'action différents
- Qu'est-ce que la Cour Européenne des droits de l'Homme ?

Classe de première — Le Droit en création

- La mondialisation (dans les transports, les communications, le commerce, l'économie) et le Droit
- Les principes généraux du Droit
- La laïcité et l'égalité
- Le Droit et la Culture
- Le Droit et la Science
- Le Droit et l'Environnement
- Qu'est-ce que la judiciarisation ?
- La violence peut-elle être légitime individuellement ou collectivement ?
- Le Droit et le comportement juridique au quotidien
- Le Droit, les droits et les devoirs

Classe de terminale — La citoyenneté et le Droit

- Cour de Cassation et Conseil d'Etat : deux ordres juridiques complémentaires. La différence avec le Droit anglo-saxon
- Le droit civil et le droit pénal :
  Rapports et différences. Les codes. L'échelle des peines. La peine de mort
- L'architecture de la Justice en France (tribunaux judiciaires ; tribunaux administratifs)
- Le droit international dans le Droit français.
  Paix civile et paix internationale. Les traités.
- Le droit européen et le Droit français
- Le citoyen et le Droit : Rôle des juges et des avocats
- Droit civil et droit commercial ; les droits spécialisés…
- Droit et engagement : les Organisations Non gouvernementales (ONG)
- Les constitutions de la France
- Le Droit en gestation et le Droit demain (causes et objectifs)

Les trois Présidents d'Honneur de NDH

Léopold Sédar Senghor

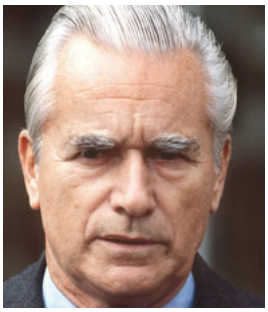

Jacques Chaban-Delmas

Guy Braibant

30 ans d'activité 1977-2008

Un bilan

1977 **Création**, pour définir un projet de société en termes de droits de l'Homme nouveaux, complémentaires des droits de 1789 et 1946, sous la forme **d'un titre II à la Déclaration**

1978-1984 320 **semaines de manifestations, chaque jeudi, devant l'ambassade d'Argentine à Paris** en solidarité avec les Mères de la Place de Mai à Buenos Aires

1980 **Gala de solidarité**, avec Miguel Angel Estrella, Alain Souchon, Maxime Le Forestier, Julien Clerc, Marie-Paule Belle, Guy Bedos... en hommage aux victimes de la dictature en Argentine, au Palais des Congrès

1978-1981
1984-1995 **Colloques**, au Sénat, à l'Assemblée nationale, à la Sorbonne sur le thème *« Projet de société et droits de l'Homme nouveaux »* avec la participation de Léopold Sédar Senghor, Tahar Ben Jelloun, Maria Antonietta Macciochi, H. Aït Ahmed, J. Cortázar, Artur London, J. Elleinstein, Claude Cheysson, Pierre Bérégovoy, Philippe Séguin, H. Arhweiller, Marcel Boiteux, Maurice Duverger, Albert Jacquard, J. Y. Calvez, J. M. Domenach, Albert Memmi, Evelyne Sullerot, Maurice Agulhon, Noël Copin...

1980 Création de la revue **Arc en Ciel**

1981 Proposition au Premier ministre de création d'une **« taxe sociale compensatoire à l'importation »** pour égaliser les chances avec les pays dépourvus de législation sociale

1982 **Exposition « l'Amérique Latine à Paris »** au Grand Palais, réunissant tous les artistes latino-américains de France. Exposition visitée par le Président de la République, François Mitterrand

1983 Création du **Prix littéraire des droits de l'Homme** pour encourager une littérature spécialisée

1983 **Une nuit de manifestation** devant l'ambassade du Chili pour le dixième anniversaire du coup d'Etat

1984 Proposition **d'information et de formation sur les droits de l'Homme** dans les prisons

1985 Proposition de la mesure, prise par Yvette Roudy, ministre des droits des femmes, pour que **les épouses âgées**, divorcées n'ayant jamais travaillé, **gardent le bénéfice de la Sécurité sociale**

1985 *« Pour de nouveaux droits de l'Homme »*, essai. Editions Jean-Claude Lattès, Préface de L.S Senghor

1986 **Proposition d'affichage de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen dans tous les établissements scolaires et programme d'enseignement des droits de l'Homme de la 6ème à la terminale**

1991 Projet de création de la **« Maison de la Négritude »** à Paris

1992 **Campagne d'information à travers toute la presse française** avec la signature de 500 personnalités des milieux scientifiques, juridiques, artistiques... « pour de nouveaux droits de l'Homme »

1993 *« Guide des droits de l'Homme-La conquête des libertés »* Hachette-Education, premier ouvrage en France pour l'enseignement des droits de l'Homme aux adolescents

1994 Proposition de **loi pour l'éradication de la mort par le froid** par l'aménagement obligatoire de lieux de survie dans chaque ville de plus de 10 000 habitants. Déposée en janvier ; votée le 25 juin 1994

1995 Création de **NDH-International**. Siège à Buenos Aires. ONG près les Nations unies

1996 Proposition de **loi portant titre II à la Déclaration pour la reconnaissance de nouveaux droits de l'Homme par** la France avant le cinquantenaire de la Déclaration Universelle (1998)

1998 Appel au vote de la loi par 100 personnalités

2000-2002 **Engagement écrit de 522 parlementaires à déposer la proposition de loi portant titre II à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et dépôt par six groupes** (trois au Sénat, trois à l'Assemblée)

2000 *« Libérer les droits de l'Homme »* essai. Editions de l'Atelier

2002 **Obtention de l'affichage permanent de la Déclaration des droits de l'Homme** à l'entrée de tous les établissements scolaires. Réalisation en cours.

2003 Proposition pour la **réforme de la Cour Internationale de Justice (CIJ)**

2004 **Appel pour la création d'un Ordre des droits de l'Homme** à coté de la Légion d'Honneur et l'Ordre du Mérite (appel signé par 50 personnalités dont J. Derrida, R. Debray, B. Kouchner, D. Tillinac….)

2005 Ouverture du site Internet de NDH : www.ndh-france.org

2006 Proposition de transfert des cendres de La Fayette au Panthéon
Affichage de la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée des établissements scolaires par les régions et départements à la demande de NDH.

2008 Déclaration du président de la République sur les nouveaux droits de l'Homme suite à ses lettres de soutien de 1990, 1998, 1999.

A l'occasion du vote des nouveaux droits de l'Homme créer un *Ordre des droits de l'Homme*

Il n'existe pas de distinction à travers le monde pour récompenser les serviteurs de la cause des droits de l'Homme alors que celle-ci, comme idéal laïque, résume **les objectifs pacifiques et démocratiques de la France et des Nations unies depuis 1948**.

Le Prix Nobel de la Paix, prestigieux, n'est accordé qu'à des personnalités en nombre limité et qui ont parfois contribué à la mort de milliers de personnes ou combattu la démocratie. Il ne répond donc pas au but recherché par une distinction en rapport avec les droits de l'Homme. En cela, il laisse le **champ libre à une initiative française**.

Nos ordres nationaux : Légion d'honneur et Mérite sont rarement attribués aux militants des droits de l'Homme, au sens strict de l'expression. En outre, si, par une orientation politique nouvelle de l'attribution de ces ordres, il advenait qu'ils fussent octroyés à des femmes et des hommes ayant consacré leur temps ou rempli une mission courageuse pour les droits de l'Homme, les bénéficiaires n'en côtoieraient pas moins pour autant, au sein de ces ordres anciens et respectables, une très grande majorité de militaires, de fonctionnaires civils mais aussi très peu de femmes.

D'où la nécessité, pour éviter une confusion des genres, de créer un ordre des droits de l'Homme, autonome par rapport aux ordres existants, en même temps que ce serait pour la France un moyen de promouvoir la cause des droits de l'Homme, dans notre pays et dans le monde.

Une telle décision, qui ne relève pas du pouvoir législatif (article 34 de la constitution) **appartient au Chef de l'Etat**, comme ce fut par le passé par la création des autres ordres (Légion d'honneur et Mérite). Mais **elle pourrait, cependant, symboliquement, être ratifiée** par le Parlement afin de montrer le consensus autour de cet acte non partisan, dans l'immédiat et pour le futur. Car les droits de l'Homme rassemblent tous les Français, à l'exception d'une minorité.

L'avantage serait que cela permettrait à la France de **conserver son apanage historique** avant qu'un autre pays ne s'en empare, surtout sans avoir les mêmes liens intellectuels avec ce concept.

En second lieu, cette distinction renforcerait le prestige de la France en ce domaine et cette médaille serait d'autant plus appréciée qu'elle viendrait **du pays de Voltaire, Rousseau, Albert Schweitzer… Il y aurait alors un double effet bénéfique, réciproque : de la France traditionnelle en faveur de cette distinction et de cette distinction en faveur de la France**.

Remise de décoration à l'Élysée

En troisième lieu, le coût de cette attribution d'une médaille serait **réduit**, par rapport à un enjeu considérable et par rapport au Prix Nobel de la Paix qui est aussi une affaire d'argent, notion très éloignée des droits de l'Homme.

Ainsi, politiquement, dans le monde, la France garderait la barre sur la traduction concrète des droits de l'Homme au travers de la répartition des médailles.

Pour que cet ordre ait un réel prestige, il devrait tout d'abord **avoir un statut comparable aux Ordres de la Légion d'Honneur et du Mérite**. Il faudrait qu'à l'instar de ces derniers, le Grand Maître en soit le Président de la République et que le Chancelier ait son siège au Palais de la Légion d'honneur. La même hiérarchie des grades et des dignités devrait être retenue.

En revanche, par définition philosophique, à la différence des autres ordres, **il ne devrait pas y avoir de séparation entre les personnes ou institutions distinguées, qu'elles soient françaises ou étrangères**.

Pour donner une inflexion moins militaire à notre fête nationale (sauf au sens «pacifique» ou «résistant» de nos forces armées, comme de celles qui interviennent sous Casque bleu) c'est le **14 juillet** que le Président de la République pourrait remettre solennellement 100 médailles, par an dont la liste d'attribution aurait été publiée le 10 décembre précédent, date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Une clef de répartition géographique devrait être établie à travers le monde, selon des critères à définir.

Il est certain que l'attribution d'un tel titre à une personne menacée ou emprisonnée serait à la fois un encouragement pour elle et un désaveu pour ses bourreaux. Nos ambassadeurs auraient pour tâche d'informer les plus hautes autorités des pays concernés puis, en cas de reconnaissance officielle, de remettre la médaille au nom du Président de la République française à celle ou celui, qui se la serait vu attribuée, le 14 juillet, s'il lui est interdit de quitter son pays.

De la sorte, **la France rayonnerait davantage sur le plan des droits de l'Homme**, pourrait avoir une action plus concrète d'orientation en ce domaine et rehausserait encore la popularité de la date du 14 juillet qui serait plus liée à la notion de liberté. ■

Région Limousin

Une nouvelle proximité avec les habitants

La Région Limousin soutient directement les Limousins dans l'amélioration de leur vie quotidienne : soutien au pouvoir d'achat et à l'économie sociale et solidaire, financement d'habitats sociaux, maintien des activités de proximité.

563 créations ou maintien d'emplois portés par **425** associations

38% des emplois associatifs sont des emplois nouveaux, **62%** sont des emplois maintenus

272 Très Petites Entreprises créées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ont été financées par la Région

2 M€ de chéquiers culture-sport pour 40 000 jeunes limousins

Près de **9 000** logements sociaux financés

Favoriser le pouvoir d'achat

- Aides à l'**achat de livres et d'équipements scolaires**.
- **Chéquier culture-sport** pour les jeunes...

Créer des services de proximité

- Des relais dans chaque département avec les **Maisons de Région** en Corrèze et en Creuse
- Le **Conseil Régional des Jeunes** pour leur offrir un espace d'échange et d'apprentissage de la vie démocratique.

Développer la solidarité

- Soutenir les **emplois associatifs** pour favoriser le développement et le maintien d'activités d'utilité sociale
- Favoriser un **entrepenariat social et solidaire** et encourager la solidarité dans les entreprises.
- Financer des **logements sociaux**

Région LIMOUSIN

www.region-limousin.fr

Le président d'Arte, Jérôme Clément à Arc en ciel :

« Le socle d'**Arte reste franco-allemand** mais nous pensons depuis le début qu'**Arte a une mission européenne et internationale** »

Arc en Ciel : Arte, chaîne de télévision franco-allemande, est une réussite par la qualité de ses programmes. Vous la portez à bout de bras depuis les origines. Etes-vous pleinement satisfait des résultats ?

Jérôme Clément : Tout à fait. ARTE occupe actuellement une place unique dans le paysage audiovisuel européen. Elle soutient des œuvres qui ne pourraient voir le jour sans elle, elle propose un regard européen sur l'actualité, elle couvre tous les champs culturels, du documentaire au cinéma, en passant par le spectacle vivant.

Cela ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Le contexte change très vite, la situation du secteur audiovisuel n'est plus la même qu'aux débuts de la chaîne. Nous devons sans cesse évoluer et nous adapter. En nous développant sur les nouveaux supports. Nous avons mis en œuvre la stratégie ARTE Global pour être présents sur Internet, l'ASDL, le téléphone mobile, la TMP... et toucher un public plus large que celui de l'antenne. Nous diffuserons par exemple un web-documentaire qui propose un regard croisé sur la vie quotidienne de part et d'autre de la frontière israélo-palestinienne «Gazha-Sderot». Internet est une source passionnante de créativité et la ligne d'ARTE, c'est d'explorer et de favoriser toutes les formes de créativité.

AEC : De nombreuses chaînes d'information continue ont vu le jour. N'auriez vous pas dû accroitre la part information dans le contenu de votre chaîne afin d'éviter que l'on ait besoin d'aller voir ailleurs ?

J.C.: ARTE n'est pas une chaîne d'information, c'est une chaîne généraliste. Rivaliser avec les chaînes d'information continue n'a pas de sens car nous n'avons pas les mêmes missions. Aujourd'hui, le public dispose de tellement de sources d'information qu'il se cantonne rarement à un seul média. Cela dit, nous avons mis en place depuis janvier 2008 un deuxième journal d'ARTE Info en milieu de journée et les programmes liés à l'actualité sont nombreux dans notre grille (ARTE Reportage, Zoom Europa, soirées thématiques du mardi). Tout en restant réactifs, nous privilégions un regard plus international et surtout plus approfondi sur l'actualité.

AEC : Le but initial était une chaîne franco-allemande. Soit. Mais une fois le sillon tracé, n'était-il pas souhaitable d'y associer l'Italie, l'Espagne... Y a-t-on songé ?

J.C.: Bien sûr. Le socle franco-allemand reste notre structure et notre cœur mais nous pensons depuis le début qu'ARTE a une mission européenne et internationale. Nous sommes déjà présents au Canada via la chaîne ARTV ou en Belgique avec la fenêtre ARTE sur la RTBF. Parallèlement, nous sommes depuis de nombreuses années en pourparlers avec l'Italie et l'Espagne pour les associer au projet ARTE. Le pas n'est pas facile à franchir car il faut une forte volonté politique pour mettre en œuvre de tels projets et l'audiovisuel public dans ces pays n'est pas aussi puissant qu'en France, en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Le développement international fait donc partie de nos priorités.

AEC : Avez vous connaissance d'autres chaînes de télévisions bi-nationales, voire pluri-nationales ?

J.C.: TV5 est une chaîne multilatérale et il existe des TV nationales qui, pour servir des populations parlant différentes langues, offrent des fenêtres voire des chaînes entières dans différentes langues mais notre structure est unique, malheureusement. Nous avons récemment évoqué avec Daniel Barenboïm l'idée d'une chaîne israélo-palestinienne sur le modèle d'ARTE. Même si elle est difficile à réaliser, c'est une idée formidable. Produire quelque chose ensemble est un moyen de s'apprivoiser, de se réconcilier et donne naissance à des œuvres incroyables.

AEC : Quelle est votre ambition pour ARTE jusqu'à la fin de votre mandat ?

J.C.: Accompagner le virage technologique vers le numérique, renforcer la qualité et l'originalité des contenus, assurer la pérennité de l'entreprise. ■

Un **Prix littéraire** d'un **quart** de siècle... et des **souvenirs émouvants**

Ernesto Sabato à NDH (1984)

Hans Blix et Christian Poncelet au Sénat (2004)

Léopold Sedar Senghor à NDH (1986)

Janine Alexandre-Debray, première Présidente du Jury (1989)

Erik Orsenna et Bertrand Delanoe à la Mairie de Paris (2003)

Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO (1994)

Bernard Kouchner et Philippe de Saint Robert (2007)

Claude Hagège et Maurice Buttin (2006)

Consulter la liste des récipiendaires sur notre site www.ndh-france.org

25e Prix littéraire des droits de l'Homme

à Jean Ziegler pour « La haine de l'Occident »

(Albin Michel)

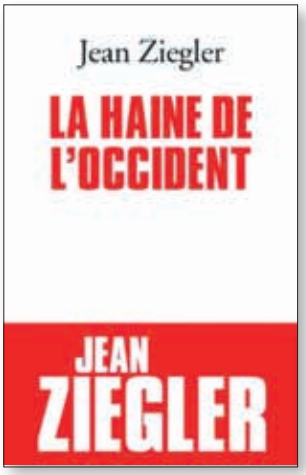

Jean Ziegler est un personnage hors du commun, qui suscite bien des passions. On le déteste ou on l'adore. Mais il ne laisse personne indifférent. Nous, à NDH, nous sommes du côté de ceux qui admirons son engagement, sa compétence, son travail et sa constance. Car nous le connaissons depuis trente ans. Il est un « un Suisse au dessus de tout soupçon », pour reprendre le titre de son ouvrage le plus célèbre.

Député socialiste, puis rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation (2001-2008), il est aujourd'hui membre du comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU : un parcours brillant pour ce professeur de sociologie de l'université de Genève.

Jean Ziegler a souvent été proche de recevoir la modeste distinction que NDH remet chaque année à un auteur, mais l'amitié fraternelle ne suffit pas.

En 2008, son ouvrage. « La haine de l'occident » est apparu incontournable, sur le fond et par son actualité.

En près de 300 pages il analyse les causes de la haine que portent les peuples du monde à l'opulent Occident, même après la crise financière.

Pour lui, il y a deux raisons essentielles : l'esclavage et la colonisation.

La jeune voix d'un Genevois

Sans appeler à la repentance, il rappelle les faits, le martyre de bien des peuples et invite à regarder l'Histoire autrement qu'avec nos lunettes à nous. Il nous convie à chausser celles des peuples d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie.

On guette l'excès, le dérapage, le manque d'objectivité. En vain.

L'information est sobre, précise. Le style y est aussi. Sacré Jean Ziegler. Il n'y en a pas deux comme lui. Pas de pleurnicherie inutile. Des faits, rien que des faits. Avec lui, on voyage à travers le temps et l'espace. Et ce qui a été déterminant pour le jury, c'est qu'il convainc au point de bousculer nos idées reçues, de nous remettre en cause dans notre bonne conscience.

Pour finir, il nous fait plonger dans le Nigeria et la Bolivie d'Evo Morales. Il nous fait vivre le combat pacifique de cet héritier des premiers occupants du continent, dit «américain», jusqu'à nous donner envie de partir pour contribuer au succès de son entreprise titanesque d'émancipation.

J'ai regretté qu'il n'aborde pas, ou peu, l'invasion de l'Irak par Bush et sa bande dans les causes de cette haine de l'Occident. Mais ceci est tellement évident. Ce qu'il dit sur la mainmise des Etats-Unis sur l'Amérique latine suffit. Pas d'anti-américanisme primaire chez lui. Jean Ziegler est un révolutionnaire modéré, qui vaut par son honnêteté intellectuelle.

«Tout ce qui est excessif est insignifiant» semble-t-il dire, dans le mode de pensée de Talleyrand. Et c'est nous qui lui demanderions presque d'aller plus loin après avoir redouté ses excès.

Décidément, Jean Ziegler nous surprendra toujours. Encore une preuve de son éternelle jeunesse. Alors attendons le prochain ouvrage de cette jeune voix. Nous aussi avons le temps. «Y a pas le feu au lac». Pour nous. Pas pour les peuples qui crèvent de faim. ■

Barack Obama, **l'anti-Bush…**

Barack Obama, tout le monde adore, plus ou moins tardivement, selon.

Nous, nous lui avons adressé notre soutien quand il joutait avec Hillary Clinton. En raison de la couleur de sa peau, comme beaucoup ? Jamais. C'est du racisme inversé. Notre adhésion à sa cause n'a eu pour base que son opposition courageuse à l'invasion de l'Irak quand tous les étatsuniens soutenaient Bush en votant pour lui, deux fois, y compris après avoir menti au monde au motif que Saddam Hussein aurait détenu des armes de destruction massive.

Résultat, toute la durée de sa campagne, nous avons participé à son combat via Internet.

Sera-t-il à la hauteur des espoirs qu'il a suscités dans le monde ? On l'espère. Par contre, ce que l'on redoute, c'est que l'américanisme forcené de beaucoup, masqué à l'époque de Bush, ne se donne libre cours, et qu'ils ne jurent que par le modèle américain dont on a vu ce qu'il valait sur le plan économique et financier.

Qu'il soit noir, nous nous en moquons. Qu'il impose un type de société, nous ne serions pas d'accord.

Le Droit au logeme

et la loi de 1994 proposée par

(adoptée le 24 juillet 1994) pour éradiquer la mort par le froid)

« *Le bruit fait peu de bien ; le bien fait peu de bruit* » disait saint François de Sales. C'est bien là tout le problème en ces temps étranges de sur-médiatisaton, quand faire savoir compte plus que faire.

Fin 2006, à l'initiative des Enfants de don Quichotte tous les médias se sont emparés du sujet des SDF, avec quelque succès, heureusement, dont l'issue a été le vote de la loi sur le droit au logement opposable voulu par le président de la République, Jacques Chirac. Saluons comme il convient l'effort accompli. Mais qui s'interroge sur le point de savoir pourquoi il a fallu la « scandalisation » pour aboutir à cette avancée ? Les élus de la nation, les journalistes, deux catégories d'acteurs hélas fort discréditées, en sont cause, ce qui ne les empêchera pas de poursuivre dans la même voie. Dès lors, est-ce à nous de remettre en cause nos méthodes ? De nous mettre en avant, de nous mettre en scène en quelque sorte ?

Peut-être, bien que cela soit assez répugnant. Car on n'agit pas pour la gloire.

Brassens lorsqu'il avait chanté « Trompettes de la renommée » l'avait pourtant très bien décrit, interrogeant sur le point de savoir « s'il devait battre tambour avec ses parties génitales » pour se faire entendre. Cher vieux Georges il savait pourtant que « nul n'est prophète en son pays ». On aurait du l'écouter.

Ainsi, à part Ségolène Royal, nul n'a songé à rappeler la loi que NDH a fait voter en 1994 avec le soutien de l'Abbé Pierre. Loi qui, quarante ans après son appel célèbre, son cri du cœur, venait rationnellement compléter ce qu'il avait obtenu par charité, générosité sans que cela fut suffisant puisqu'on continuait à mourir de froid dans un pays riche. Voilà pourquoi nous reprenons dans cette revue le contenu d'Arc en Ciel N°42 afin que l'on ne pense pas abusivement qu'il n'y a que le scandale qui fait bouger les choses.
Que disait notre proposition de loi ? Que la République impose à toutes les villes de créer des abris ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en nombre proportionnel à sa population. Dorénavant, nul ne pourrait plus dire « vous m'avez laissé mourir de froid avant de s'endormir ».

Insuffisant ? A n'en pas douter mais c'était un pas en avant décisif vers une solution du problème lancinant des SDF. Eradiquer la mort n'est pas rien. Il aurait fallu y ajouter l'obligation, y compris par la force, de se réfugier dans ces abris sous peine de non assistance à personne en danger de mort (comme on a obligation de prévenir les suicides). Il aurait fallu que les animaux, souvent seuls compagnons des exclus y soient admis. Il aurait surtout fallu prendre à bras le corps la question du logement durable de tous les

« Merci, l'Abbé. »

nt opposable
NDH

laissés pour compte. Mais, là encore, l'autisme généralisé d'une société fait que seules les initiatives des ONG font progresser les choses. C'est vrai, au fait : pourquoi nos « gauchistes » sont-ils toujours restés les bras croisés face à ce tragique drame ? Tout comme les écolos de tout poil n'ont jamais exigé la reconnaissance du droit à vivre dans un environnement sain que nous réclamions près de trente ans…

A vouloir trop, on ne fait rien.

Quand l'Abbé Pierre a tiré sa révérence, il était comique de voir les crocodiles verser leur larme sur son cercueil. Je rappellerai que lorsque le saint homme a tenu une conférence de presse à nos cotés pour épauler notre proposition de loi, il n'y avait que M6 pour l'entendre et que seul PPDA a

annoncé le vote de cette loi… tandis que l'Humanité s'en gaussait. On peut être fier du fonctionnement de la démocratie en France. Mais qui en tirera les conséquences ? Vite, des états généraux et des cahiers de doléances, comme en 1789 et surtout, de nouveaux droits de l'Homme. ■

La discrimination positive ? **Chiche**

D'aucuns, gauchistes, démagogues et anti-républicains réclament à cor et à cri la discrimination positive sur le modèle américain qu'ils vénèrent. Chiche ! Mais commençons par le commencement : les femmes qui sont 50% de la population (et pas pour leurs places dans l'économie ou l'égalité salariale qui relèvent de la loi ordinaire). Pour leur droit de vivre tout court. N'est-ce pas là en effet le B-A-BA pour qu'elles puisent occuper « la moitié du ciel » dixit Mao Tsé Toung ?

Ouvrons les yeux, crions quand les ministres de la Justice et de l'Intérieur, les médias se taisent honteusement malgré nos demandes réitérées.

Savez-vous quel est le pourcentage d'hommes en prison pour crimes et délits, sur les 65 000 détenus en France ? 97%. Cela ne choque personne. Nul ne propose de prendre des mesures radicales. On dénonce l'alcool, la drogue, la vitesse, le fait que la quasi-totalité des parlementaires soient des hommes blancs de peau (c'est la mode Obama)…
mais jamais la suroccupation des prisons par les mâles. Transformez les hommes en femmes et vous réduirez de 90% le budget du ministère de l'Intérieur et de 90% le budget du ministère de la Justice. « La femme est l'avenir de l'Homme »…

Il est de bon ton de réclamer la discrimination positive pour les minorités dont la vie est rarement en jeu. Pas pour les femmes violées, massacrées (idem pour les enfants). Or, là, c'est pourtant du droit à la vie dont il s'agit. Et ce n'est pas prioritaire pour les belles âmes sensibles. On fait l'autruche. Alors prenez une plume à ces autruches pour écrire et protester avec nous.

Sœur Emmanuelle, *tibi toto corde*

Nous n'avions pas couru après elle… nous ne l'aurions jamais rattrapée.

C'est au cours de notre action purement législative, avec l'Abbé Pierre que nous l'avons connue, lorsque nous voulions éradiquer la mort par le froid et avons pu faire adopter la loi de 1994 imposant des abris dans chaque ville au prorata de la population.

Elle nous a conseillés, épaulés, bousculés avec sa gouaille légendaire. Mais nous n'étions pas capables de l'imiter. Elle était le cœur. Nous n'étions que la raison, hélas. Mieux que rien tout de même.
Nous reste son message et sa voix inimitable ; ses ordres : « Allez, Boutros, conduis-moi à la gare », avant de la débarquer gare de Lyon où elle commandait son café sur le zinc avant de partir vers une autre mission.

Alors, salut à toi, de tout cœur. Tibi toto corde. Il nous reste le Père Pedro sur ses tas d'ordures à Madagascar et Guy Gilbert, curé des loubards, comme agitateurs. Tous des religieux ? Mais plus laïques que bien d'autres.

Qui **dirige NDH** en **2008 ?**

Secrétariat national

- **Pierre Bercis,** Président
- **Albert Mougins de Roquefort,** Vice-Président
- **Cyrille Bertrand,** Secrétaire Général
- **Christian Austruy,** Trésorier

Albert Mougins de Roquefort, Vice-Président

Bureau national

- Christian Austruy
- Pierre Bercis
- Cyrille Bertrand
- Roger Martinez
- Albert Mougins de Roquefort
- Marie-Claire Pelletreau-Soustiel
- Mohamed Sellam
- Isabelle Tiret

Cyrille Bertrand, Secrétaire Général

Comité directeur

Elie Abouaoun, Marouan Ait-Ouali, Christian Austruy, Clémence Baré, Pierre Bercis, Cyrille Bertrand, Lucienne Clauzure, Christian Duval, Joseph Ellemaure, Marie-Claude Hamon, Hilaire Kamga, Karin Lacour, Jean-Claude Moreau, Roger Martinez, Albert Mougins de Roquefort, Jean-Paul Pichard, Marie-Noëlle Sarget, Eve Saverny, Mohamed Sellam, Gérard Teissier, Isabelle Tiret, Marie-Claire Pelletreau-Soustiel

Gérard Jaquet, ancien Vice-Président avec Chapour Bakhtiar et Amine Gemayel à NDH

Bernard Stasi, ancien Vice-Président

Gérard Jaquet et Bernard Stasi, anciens ministres furent longtemps des vice-présidents de NDH dévoués.

ADHÉRER À NDH

à retourner
Nouveaux Droits de l'Homme
24, rue St-Augustin
75002 Paris
Tél.: 01.47.53.78.78
Fax : 01.45.56.07.06
ndh-ong@wanadoo.fr

M. Mme ..... **Prénom** .....

Adresse .....

Tél. .....

demande mon inscription et joins le montant de ma cotisation : 60 € et 30 € (étudiants, réfugiés, chômeurs)

A ..... **le** .....

Signature :

Cap Blanc-Nez et marais d'Opale
Philippe FRUTIER

Venez surfer sur

www.norpasdecalais.fr

aides directes, schémas régionaux
culture, formation, transports, Europe,
événements sportifs, grands rendez-vous ...

découvrez toute l'actualité de la région sur :
www.nordpasdecalais.fr

RÉGION
Nord-Pas de Calais

LA VIOLENCE SI TU TE TAIS ELLE TE TUE

0800 20 22 23

Anonyme et gratuit (sauf téléphone portable)

www.jeunesviolencesecoute.fr

île de France